



**Nations Unies**

# **Rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Cinquante-neuvième session  
Supplément N° 14 (A/59/14)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Cinquante-neuvième session  
Supplément N° 14 (A/59/14)

**Rapport du Directeur général  
de l'Institut des Nations Unies  
pour la formation et la recherche**



Nations Unies • New York, 2004



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1–10	1
I. Formation à la gestion des affaires internationales .....	11–62	3
A. Programme de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales .....	11–23	3
B. Maintien de la paix et diplomatie préventive .....	24–38	6
C. Programme relatif au droit de l'environnement .....	39–52	8
D. Programme sur les politiques relatives aux migrations internationales .....	53–56	11
E. Programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix .....	57–62	12
II. Activités dans les bureaux hors siège .....	63–84	15
A. Activités du bureau de New York .....	63–75	15
B. Activités du bureau d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique .....	76–84	17
III. Formation et renforcement des capacités en vue du développement durable .....	85–180	20
A. Programmes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets .....	85–99	20
B. Programme sur les changements climatiques .....	100–111	24
C. Le programme de coopération décentralisée .....	112–128	28
D. Activités de formation à l'information et aux communications .....	129–153	32
E. UNOSAT .....	154–157	36
F. Programme de formation aux aspects juridiques de la dette, de la gestion financière et de la négociation en Afrique subsaharienne, en Asie centrale et en Azerbaïdjan .....	158–161	37
G. Formation et renforcement des capacités dans les relations économiques internationales .....	162–170	39
H. Programme de perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida .....	171–180	40
 Annexe		
Données statistiques sur la participation des pays par groupement régional au 31 décembre 2003 .....		43



## Introduction

1. Le présent rapport sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) couvre une période de 18 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 31 décembre 2003. La période considérée a en effet été réduite pour correspondre à celle de l'exercice biennal.
2. Le rapport est composé de trois grands chapitres :
  - I. Programmes de formation à la gestion des affaires internationales
  - II. Activités des bureaux hors Siège :
    - Bureau de New York
    - Bureau pour l'Asie et le Pacifique à Hiroshima
  - III. Formation et renforcement des capacités dans le domaine du développement durable
3. On a assisté pendant la période considérée à une stabilisation et à une consolidation des activités de l'UNITAR, qui sont toujours en augmentation : quelque 150 programmes, ateliers ou séminaires bénéficient ainsi chaque année à plus de 7 600 participants. Le réseau des collaborateurs et des personnes ressources s'est considérablement élargi et compte désormais quelque 750 personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre aux activités de l'UNITAR pendant le dernier exercice biennal.
4. L'UNITAR a activement et directement participé aux deux sommets mondiaux qui se sont déroulés pendant la période considérée, à Johannesburg, sur le développement durable, et à Genève, sur la société de l'information. Il a également lancé de nouveaux programmes pour y donner suite, en partenariat avec les gouvernements, les autorités locales, le monde universitaire, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.
5. Après une phase pilote de deux ans, un bureau régional a été ouvert à Hiroshima (Japon), ce qui constitue un pas important pour renforcer la présence et les activités de l'UNITAR en Asie et dans le Pacifique.
6. Les efforts déployés en matière de recherche ont permis de mettre au point et d'appliquer des méthodes de formation originales, notamment en ce qui concerne l'introduction de l'enseignement à distance et de l'apprentissage en ligne, avec une procédure d'auto-évaluation des besoins et la possibilité d'établir des « profils nationaux » en vue du renforcement des capacités.
7. Parallèlement aux programmes traditionnels de diplomatie multilatérale et de gestion des affaires internationales, généralement appréciés, des projets de renforcement des capacités en matière de développement durable ont été lancés. Ils ont été bien reçus et l'expérience est un succès.
8. Au cours des dernières années, l'UNITAR est parvenu à identifier et à occuper un certain nombre de « niches ». Les activités en cours répondent véritablement à des besoins précis, comme en témoignent aussi bien les donateurs que les bénéficiaires des programmes. L'UNITAR entend donc renforcer ces programmes spécifiques plutôt que de se disperser dans trop de directions.
9. L'Institut se voit placé dans une situation financière quelque peu contradictoire. Son budget pour le prochain exercice biennal devrait atteindre le

montant de 28 millions de dollars des États-Unis, dont 22 millions affectés au financement des projets. En ce sens, on peut dire que l'UNITAR prospère, mais le Fonds général apparaît toujours aussi faible et fragile. Le montant des contributions volontaires sans affectation particulière devrait s'établir à seulement 300 000 dollars des États-Unis. Les programmes gratuits proposés aux délégués et aux diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Genève, Vienne et Nairobi sont financés sur le Fonds général, et leur poursuite pourrait être remise en question si les États Membres refusent d'augmenter ou de reprendre leurs contributions volontaires ou si le problème des frais de loyer et d'entretien facturés à l'UNITAR n'est pas réglé de manière satisfaisante.

10. On trouvera des renseignements plus détaillés sur le site Web de l'UNITAR, qui est régulièrement mis à jour, à l'adresse suivante : <[www.unitar.org](http://www.unitar.org)>.



## Chapitre premier

### Formation à la gestion des affaires internationales

#### A. Programme de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales

##### Introduction

11. Le programme de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales a pour but d'offrir à ceux qui le suivent toute une gamme de possibilités de formation pour leur permettre de se perfectionner sur un plan professionnel et d'être mieux à même de prendre efficacement des décisions.

##### Principales activités

12. Trois types d'activités de formation sont proposés dans le cadre du programme :

a) Des séances de formation intensives et de courte durée à l'intention des membres des missions diplomatiques qui sont accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi;

b) Des formations à la carte conçues à la demande de certains États Membres et en collaboration avec eux;

c) Des programmes de bourse.

##### Formation des diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne

13. Ces programmes de formation sont offerts en général à titre gracieux aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ils portent sur des points généraux, spécifiques et pratiques particulièrement importants pour les diplomates qui sont appelés à exercer leurs fonctions dans un contexte multilatéral. Les thèmes abordés sont notamment les suivants : présentation générale du système des Nations Unies (Genève, Vienne, Nairobi); fonctionnement des principaux organes; établissement des projets de résolution; techniques de négociation élémentaires et avancées, notamment en ce qui concerne l'environnement (Nairobi); diplomatie dans le cadre des conférences; institutions financières internationales; aspects économiques du développement; structure de la documentation de l'Organisation des Nations Unies et recherche documentaire; privilèges diplomatiques; expression orale; présidence de séances; efficacité des exposés; relations avec les médias; établissement de rapports de nature diplomatique et autres.

14. Les programmes de formation proposés à New York sont traités plus loin au chapitre II.

##### Formation à la carte

15. Les programmes de formation à la carte de l'Institut s'adressent aux hauts responsables politiques, diplomates, diplomates stagiaires et fonctionnaires appelés à traiter de divers aspects des affaires internationales, ainsi qu'aux universitaires et au personnel des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales.

16. Les participants apprennent à agir plus efficacement sur la scène multilatérale, dans l'intérêt de leur pays ou de l'organisation qu'ils représentent. L'UNITAR renforce ainsi les capacités nationales de développement dans les États Membres des Nations Unies. Les pays définissent eux-mêmes leurs besoins de formation prioritaires et en informent l'UNITAR qui détermine alors la formation requise et établit une prévision budgétaire que pourra utiliser l'organe, le département ou l'institution demandeur pour obtenir des financements. Les programmes de formation à la carte sont financés à l'aide de fonds extrabudgétaires. Autrement dit, des financements doivent être obtenus pour chacun d'eux à partir d'autres sources que le budget ordinaire de l'Institut.

17. Lorsque le financement de l'activité est assuré, l'UNITAR met au point un programme de formation adapté, choisit les formateurs et s'occupe de la logistique et des questions administratives. Une fois la formation suivie par les participants, qui se voient remettre une documentation de base, l'UNITAR évalue les résultats obtenus grâce au projet et soumet un rapport sur la question à l'organe ou au donateur demandeur.

18. Les thèmes proposés par l'UNITAR dans le cadre du programme de formation à la carte sont extrêmement variés. De nouveaux modules de cours sont élaborés et introduits en fonction de l'évolution des besoins et de la nature des demandes. Ils concernent aussi bien la diplomatie multilatérale que la gestion des affaires internationales ou le droit international public, les techniques de communication et les nouvelles technologies de l'information.

19. La demande de formations à la carte a constamment augmenté au cours des dernières années. Les activités de ce type qui ont été menées pendant la période considérée ont notamment porté sur les thèmes suivants :

- Institutions financières et économiques internationales : défendre les projets de la Communauté de Serbie-et-Monténégro : Ministère des relations économiques internationales de la Serbie-et-Monténégro et Fonds du PNUD pour le renforcement des capacités, Belgrade (3 au 6 novembre 2003);
- Diplomatie et négociations multilatérales : Centre national pour les études diplomatiques, Ministère des affaires étrangères de la République du Soudan et Bureau du PNUD au Soudan, Khartoum (19 au 21 octobre 2003);
- Négociations multilatérales et établissement de rapports diplomatiques : Académie diplomatique, Ministère des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro et Fonds du PNUD pour le renforcement des capacités, Serbie-et-Monténégro, Belgrade (6 au 10 octobre 2003);
- Cours et tribunaux internationaux : séminaire de formation à l'intention du personnel de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, Genève (12 au 17 juin 2003);
- Négociations internationales et efforts de médiation : Bureau du PNUD en Sierra Leone et Ministère des affaires étrangères de la Sierra Leone, Freetown (26 au 30 mai 2003);
- Principes du droit international de l'environnement : séminaire de formation à l'intention du personnel de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, Genève (5 au 7 mai 2003);

- Droit commercial international, règlement des différends commerciaux et arbitrage commercial : séminaire de formation à l'intention du personnel de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, Genève (3 au 5 mars 2003);
- Diplomatie dans le cadre des conférences et négociations multilatérales : séminaire de formation à l'intention du personnel de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, Genève (25 au 27 novembre 2002);
- Techniques de négociation : Foreign Service Institute du Zimbabwe et PNUD, Harare (28 septembre au 6 octobre 2002);
- Formation à la pratique diplomatique à l'intention des responsables gouvernementaux de la République de Gambie – Module II. Le droit international (23 septembre au 11 octobre 2002).

### **Programmes de bourses**

20. L'UNITAR offre des programmes de bourses de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales dans les domaines suivants :

- Programme de bourses de formation en droit international du Bureau des affaires juridiques et de l'UNITAR (La Haye, Pays-Bas). Ce programme est exécuté en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies à New York (durée : six semaines; langues de travail : anglais et français);
- Programme de bourses de formation à la gestion des affaires internationales : renforcement des capacités pour la sécurité commune (Genève). Ce programme est exécuté en collaboration avec le Gouvernement japonais (durée : trois semaines; langue de travail : anglais);
- Programme de bourses de formation à la fonction publique internationale (Yaoundé, Paris, Genève). Ce programme est exécuté en collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC) et l'École nationale d'administration (ENA) en France (durée : sept mois; langue de travail : français).

21. En règle générale, les cours dispensés dans le cadre des programmes de bourses durent beaucoup plus longtemps que ceux dont il était question précédemment. Ils sont proposés chaque année et les participants sont sélectionnés par concours.

### **Services consultatifs**

22. Dans le cadre du programme de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales, une assistance est par ailleurs proposée aux instituts diplomatiques des États Membres pour l'élaboration de leurs programmes de formation. Ces services consultatifs concernent aussi bien la formulation de programmes complets que l'élaboration de modules spécialisés, l'organisation et l'évaluation des activités de formation, des visites d'étude au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et dans les villes sièges, et la création de bibliothèques diplomatiques ou de nouvelles unités de technologie de l'information.

23. Pendant la période considérée, des missions consultatives et d'évaluation ont été menées en Serbie-et-Monténégro et au Vietnam (en cours). Plusieurs nouvelles demandes sont actuellement étudiées.

## **B. Maintien de la paix et diplomatie préventive**

### **Programme pour la transmission des savoirs : l'expérience des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général**

24. Ce programme vise à préserver et à transmettre les riches données d'expérience accumulées par les représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général de manière qu'elles soient mises à profit pour ajuster et parfaire les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À la suite d'entretiens poussés avec les représentants spéciaux du Secrétaire général et les fonctionnaires de rang supérieur au Siège, un livre intitulé *On Being a Special Representative of the Secretary-General* a été publié pour être distribué aux nouveaux représentants spéciaux à l'occasion de leur entrée en fonctions. Ce livre a également été distribué à tous les représentants spéciaux du Secrétaire général et fonctionnaires supérieurs. Les représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général se sont par ailleurs prêtés à des entretiens aux studios de l'Organisation des Nations Unies à Genève, qui ont permis la production d'une série de vidéodisques numériques (DVD) distribués à tous les représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général et aux hauts responsables du Siège.

25. Un séminaire est par ailleurs régulièrement organisé dans le cadre de ce projet pour permettre aux représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général d'examiner avec les fonctionnaires supérieurs de l'Organisation des Nations Unies de nombreux points en rapport à leurs fonctions. Le troisième séminaire de ce type doit se tenir au mois d'octobre 2004 à Mont-Pèlerin (Suisse).

26. Le programme est financé par le Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international, le Ministère suédois des affaires étrangères, le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse et le Département de développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

### **Programme de bourses UNITAR-Académie mondiale pour la paix pour la formation au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive**

27. Ce programme annuel, qui en est désormais à sa onzième année d'existence, propose une formation de haut niveau à l'analyse des conflits, à la négociation et à la médiation; il s'adresse aux cadres moyens et supérieurs de l'Organisation des Nations Unies et aux diplomates et représentants des organisations régionales qui souhaitent se former ou se perfectionner dans ces domaines. L'enseignement est essentiellement axé sur les activités de prévention et le règlement des différends par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies.

28. Cette formation, d'une durée de deux semaines, offre un cadre global d'analyse en ce qui concerne l'apparition des différends, leur escalade et les moyens de les régler. Des études de cas sur des situations de conflit passées ou actuelles sont présentées par des hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies, notamment des représentants spéciaux du Secrétaire général participant aux efforts

déployés pour y remédier. Des universitaires et des spécialistes réputés sont également sollicités comme personnes ressources pour faire le point sur les dernières connaissances et l'expérience acquise sur le terrain. Le programme propose des exercices pratiques d'application en ce qui concerne les compétences requises pour mener des initiatives efficaces de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix. Il est organisé en coopération avec l'Académie mondiale pour la paix, à New York. Les cours se déroulent chaque année pendant la dernière semaine de juin et la première semaine de juillet à Holmenkollen (Norvège).

29. Le programme est actuellement financé par le Ministère chypriote des affaires étrangères, le Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, le Ministère norvégien des affaires étrangères, le Ministère suédois des affaires étrangères et le Département de développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

#### **Programme de formation régionale de l'UNITAR pour améliorer les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Afrique**

30. L'Afrique continue d'être minée par des conflits. Ce programme vise donc à dispenser une formation à l'analyse des conflits et aux techniques de négociation et de médiation à davantage de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux en Afrique. Il a été conçu comme un prolongement du programme de bourses au niveau régional. Il s'adresse aux fonctionnaires des ministères des affaires étrangères et de la défense et aux membres des cabinets des présidents et des premiers ministres des États africains, ainsi qu'aux membres des organisations intergouvernementales et gouvernementales qui s'occupent des questions de consolidation de la paix en Afrique. Le programme, inauguré il y a cinq ans, permet aux décideurs et spécialistes en Afrique d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'évaluation des situations de conflit et à leur règlement. Il est également conçu pour renforcer la coordination et la collaboration entre les acteurs et les institutions. Le prochain programme doit se dérouler au mois de novembre 2004.

31. Ces programmes ont bénéficié des financements de l'Agence canadienne de développement international, du Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, du Département luxembourgeois de développement international, de l'Agence néo-zélandaise de développement international, du Ministère norvégien des affaires étrangères, du Ministère suédois des affaires étrangères et du Département de développement international du Royaume-Uni.

#### **Programme sous-régional de formation de l'UNITAR pour améliorer les initiatives de prévention et de consolidation de la paix en Afrique australe**

32. Ce programme a été créé pour dispenser une formation avancée en analyse, prévention et règlement des conflits aux cadres moyens et supérieurs des ministères des affaires étrangères et de la défense des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi qu'au personnel concerné du secrétariat de la Communauté et aux responsables des principales organisations non gouvernementales œuvrant pour la paix en Afrique australe.

33. Ce programme répond à la nécessité urgente de restaurer la paix en Afrique australe et d'aider les spécialistes et les décideurs dans les efforts qu'ils déploient

pour évaluer et régler les conflits en cours ou en gestation dans la sous-région. Le quatrième programme de ce type a eu lieu en mars 2004 à Le Cap (Afrique du Sud).

34. Le programme est financé par le Ministère danois des affaires étrangères.

**Programme de formation pour renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix**

35. Lancé il y a cinq ans, ce programme permet de dispenser chaque année une formation à l'analyse des conflits et aux techniques de négociation aux principaux représentants des peuples autochtones. L'accent est mis sur les techniques de règlement des problèmes pour renforcer les capacités des participants de négocier plus efficacement afin qu'il soit répondu à leurs besoins tout en instaurant des relations constructives avec les autres acteurs et parties concernées. Il est fait appel à des experts appartenant aux peuples autochtones, notamment les membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones, ainsi qu'au Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones et à des représentants d'organisations régionales, qui servent de personnes ressources. Ce programme international est organisé tous les ans à Genève à la fin du mois de juillet à l'occasion de la réunion du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Par ailleurs, un programme de formation est également organisé chaque année au niveau régional.

36. L'UNITAR a organisé en mai 2002 un séminaire à l'intention des membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones, à la demande d'un certain nombre d'entre eux qui avaient suivi les précédents programmes de formation de l'UNITAR ou y avaient contribué en la qualité de personne ressource ou de bailleur de fonds. Ce séminaire a aidé les participants à préparer et tenir la première réunion historique de l'Instance, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, au mois de mai 2002, et à s'acquitter au mieux de leur mandat.

37. En 2004, le programme de formation régional sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix à l'intention des représentants des peuples autochtones sera organisé en Afrique, au mois de novembre. Le programme de formation international annuel se déroulera quant à lui à la fin du mois de juillet 2004 à Genève.

38. Le programme est financé par le Ministère danois des affaires étrangères, le Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, le Ministère norvégien des affaires étrangères, le Ministère suédois des affaires étrangères et la Direction du développement et de la coopération de la Suisse.

### **C. Programme relatif au droit de l'environnement**

39. Le programme relatif au droit de l'environnement de l'UNITAR a été lancé en 1997 dans le but de renforcer les capacités des États Membres de l'ONU dans le domaine du droit international de l'environnement. Il a pour objectif général de sensibiliser l'opinion et d'améliorer les connaissances générales en matière de droit international de l'environnement, de renforcer la capacité de participer plus

activement aux efforts déployés pour mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement et de poursuivre l'objectif du développement durable.

40. Le programme relatif au droit de l'environnement sert à appuyer plusieurs activités de formation destinées à renforcer les mécanismes juridiques et institutionnels nationaux afin d'améliorer la gestion de l'environnement dans l'optique du développement durable. Les activités de base du programme sont les suivantes : cours de formation à distance en droit international de l'environnement, élaboration de programmes de renforcement des capacités (ateliers nationaux, régionaux et sous-régionaux) aux fins de faciliter la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et organisation de stages de formation spécifiquement conçus à l'intention de certains acteurs qui participent de manière directe ou indirecte à la mise en œuvre de ces accords multilatéraux (autorités judiciaires, inspecteurs de l'environnement et parlementaires).

### **Cours de formation à distance en droit international de l'environnement**

41. Le cours de formation à distance en droit international de l'environnement est un programme sur mesure, qui vise à aider les hauts fonctionnaires, les représentants d'ONG, les avocats, les juges, les procureurs, les universitaires et les étudiants œuvrant dans le domaine de la gestion de l'environnement et des politiques relatives au droit de l'environnement à participer plus efficacement aux efforts qui sont déployés à l'échelle nationale en vue d'atteindre l'objectif du développement durable. Il donne une forte impulsion à la formation générale et spécialisée au droit de l'environnement, en améliorant les qualifications des parties qui s'intéressent à la gestion de l'environnement et en créant une base solide pour faciliter l'application du droit de l'environnement au niveau national.

42. Dix manuels portant sur les principaux aspects du droit international de l'environnement et spécialement conçus pour la formation à distance ont été publiés au titre du programme relatif au droit de l'environnement. Les auteurs de ces ouvrages sont des spécialistes de renommée internationale et font partie du groupe d'enseignants participant au programme. En mai 2001, de nouvelles réglementations ont été adoptées concernant les cours aux fins d'améliorer le programme. Depuis, un diplôme de l'UNITAR est décerné aux participants qui passent avec succès au moins huit examens sur 10 et présentent à la fin du programme un essai portant sur un des aspects du droit international de l'environnement. L'essai, qui doit être rédigé sous forme d'une étude, doit présenter certains aspects de la législation nationale dans le domaine du droit de l'environnement. Les participants qui décident de suivre le programme jusqu'à son terme sans soumettre l'essai final se voient décerner une attestation d'assiduité.

43. Ce cours est actuellement disponible en anglais, français, espagnol (version électronique) et bientôt en chinois. Il s'adresse à un large groupe de personnes qui travaillent pour des organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'à des spécialistes et des étudiants issus d'universités et d'instituts de recherche établis dans les pays du monde entier.

44. En mars 2004, 560 participants de 112 pays différents étaient inscrits au programme. En 2003, 16 participants étaient parvenus à achever le cycle de cours en suivant les nouvelles réglementations et s'étaient vus décerner un diplôme ou une attestation d'assiduité.

**Apprentissage en ligne**

45. Grâce au soutien financier de l'Agence internationale de la francophonie, un programme d'apprentissage en ligne, fondé sur le contenu du cours de formation à distance en droit de l'environnement, a été élaboré dans le cadre du programme relatif au droit de l'environnement. Une version pilote élaborée à l'intention des pays africains francophones, qui est à présent disponible en ligne, propose quatre modules du programme d'enseignement à distance (cours 1, 3, 4 et 9). Il est envisagé, dans la mesure des fonds disponibles, d'offrir le programme en anglais et en espagnol.

**Programmes de renforcement des capacités  
(ateliers nationaux, régionaux et sous-régionaux)**

46. Les programmes de renforcement des capacités sont formés de cours spécialisés de formation intensive qui sont conçus en vue de faciliter la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et la gestion des différentes ressources naturelles. Des séminaires et des ateliers organisés aux niveaux national, régional et sous-régional présentent une vue d'ensemble du droit international de l'environnement ou traitent de sujets particuliers, en réponse aux demandes formulées par les États intéressés.

47. Dans le cadre du programme relatif au droit de l'environnement, des programmes de renforcement des capacités ont été élaborés concernant divers aspects du droit de l'environnement, notamment la gestion de la diversité biologique, l'environnement et le tourisme, la gestion intégrée des zones côtières, la gestion durable des déchets et la gestion des eaux.

48. Les activités de formation menées par le passé, qui couvraient diverses zones géographiques, à savoir, la région de l'Asie et du Pacifique, les pays de l'océan Indien, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord et le bassin méditerranéen, ont généralement abouti à la rédaction de documents juridiques qui doivent être présentés aux autorités compétentes (gouvernements et ministères ou organisations internationales).

**Programmes de formation sur mesure**

49. Ces activités visent à répondre aux besoins de formation spécifiques des acteurs associés à l'observation des obligations environnementales. Les sessions de formation portent sur les aspects internationaux et nationaux du droit de l'environnement. Les participants peuvent être des juristes, notamment des juges, des procureurs ou des avocats, qui n'ont pas nécessairement de connaissances du droit de l'environnement et d'autres spécialistes de l'environnement qui n'ont pas nécessairement de connaissances en droit, notamment des spécialistes de la planification, des inspecteurs, des employés de sociétés privées et des autorités locales.

50. Les activités de formation menées dans le cadre du programme relatif au droit de l'environnement seront dans un avenir proche étendues aux parlementaires qui sont, entre autres choses, chargés d'appliquer les diverses obligations internationales en matière d'environnement au niveau national.



### **Publication du guide intitulé « *Acquis communautaire* »**

51. Un guide détaillé d'initiation au droit communautaire européen dans le domaine de l'environnement a été élaboré dans le cadre du programme relatif au droit de l'environnement. Ce guide, qui paraîtra prochainement, sera publié en association avec le PNUE. L'UNITAR envisage également d'éditer et de publier un CD-ROM pour faciliter les nécessaires mises à jour. Cet ouvrage s'adresse aux pays adhérant à l'Union européenne, ainsi qu'à ceux qui sont en contact avec l'Union européenne de par leur situation géographique ou pour des raisons d'ordre économique ou politique.

### **Coopération avec d'autres programmes de l'UNITAR**

52. Le programme relatif au droit de l'environnement a été associé à d'autres programmes de l'UNITAR en vue de compléter les activités de formation de ces programmes s'agissant du droit international de l'environnement. Des stages de formation ont ainsi été organisés à New York et à Genève à l'intention des diplomates accrédités auprès de l'ONU, et des activités ayant trait à l'aménagement urbain durable ont été menées en association avec le Programme de coopération décentralisée. Cette coopération a débouché sur l'organisation récente de deux activités spécifiques de formation portant sur la sécurité biologique et la certification en matière d'environnement.

## **D. Programme sur les politiques relatives aux migrations internationales**

53. À la suite de la création de la Commission mondiale sur les migrations internationales, le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les activités menées dans le cadre du Programme sur les politiques relatives aux migrations internationales, mis en œuvre conjointement par l'UNITAR, l'Organisation internationale pour les migrations, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation internationale du Travail, seront suspendues pendant les 18 mois durant lesquels la Commission mènera ses travaux. Le Directeur du Programme a été nommé directeur exécutif du secrétariat de la Commission.

54. La suspension des activités du Programme sur les politiques relatives aux migrations internationales concerne en particulier les conférences et séminaires consacrés aux politiques relatives aux migrations, ouverts à un large public, qui étaient organisés depuis 1998 en association avec les gouvernements des pays en développement et des pays en transition. Les activités prévues par la Commission comporteront notamment la tenue de conférences régionales avec les gouvernements et d'autres parties prenantes. Il a donc été jugé utile de suspendre les principales activités du Programme jusqu'à ce que la Commission présente son rapport final au Secrétaire général au milieu de l'été 2005.

55. La quatrième réunion du Dialogue d'Issyk-Koul à l'intention des gouvernements des pays d'Asie centrale, de la région du Caucase et des États voisins, a été organisée dans le cadre du Programme sur les politiques relatives aux migrations internationales, à Bichkek (Kirghizistan), en janvier 2004. Une cinquième réunion du Dialogue, se fondant sur les recommandations des gouvernements participants, devrait être organisée dans la région du Caucase en 2005. Les activités menées dans le cadre du Programme se sont poursuivies, avec

l'aide du FNUAP, et un ouvrage sur les migrations internationales et la Conférence internationale sur la population et le développement, intitulé : « *Migration at a glance: ten years since ICPD* », publié conjointement par le FNUAP et le Programme, sera présenté lors du prochain examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

56. L'UNITAR se félicite de ces nouveaux aménagements. Le fait que la Commission mondiale, mise en place avec les encouragements du Secrétaire général, emprunte au Programme sur les politiques relatives aux migrations internationales pour l'encadrement et l'appui de son secrétariat est assurément flatteur. Durant les 18 mois du mandat de la Commission, l'UNITAR continuera de s'occuper des questions relatives au personnel pour trois membres de la Commission.

### **E. Programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix**

57. Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et le 31 décembre 2003, 2 914 personnes provenant de 104 pays se sont inscrites aux cours proposés dans le cadre du Programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix. Tous les cours de formation dispensés à ce titre sont des cours par correspondance que chacun peut suivre à son rythme. Les participants peuvent demander que les matériels de formation leur soient fournis sous forme imprimée, par disque compact ou en ligne. Chaque cours comprend une série de leçons comportant des objectifs, un matériel de formation et un test dont les réponses sont fournies pour faciliter l'autoévaluation. À la fin du cours, les participants passent un examen général qu'ils soumettent pour notation. Ceux qui atteignent un score d'au moins 75 % se voient décerner un certificat de fin de cours par le Programme d'instruction par correspondance de l'UNITAR. Les renseignements relatifs au Programme peuvent être consultés (en anglais ou en espagnol) sur le site Web du Programme (<[www.unitarpoci.org](http://www.unitarpoci.org)>), où il est également possible de s'inscrire, de communiquer avec les formateurs, de soumettre les tests et de participer aux discussions en ligne sur la page d'accueil. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent effectuer toutes ces opérations par voie postale, télécopieur ou téléphone, le cas échéant.

58. Le Programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix a été mis en place pour proposer une formation type à distance, qui soit accessible, à faible coût, à un grand nombre d'étudiants répartis dans le monde entier. Le premier étudiant s'est inscrit le 12 février 1995 et au 31 décembre 2003, 10 299 personnes étaient inscrites. Le Programme s'est étendu et comporte à présent 16 cours en anglais, 2 en français, 1 en allemand, 1 en russe, 5 en espagnol et 3 en swahili. D'autres cours sont mis en place, les cours existants sont au besoin actualisés et certains sont traduits dans d'autres langues.

59. En coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme offre une formation à la fin de laquelle les participants se voient décerner un certificat en opérations de maintien de la paix. Les participants suivent un cours par correspondance pendant 12 mois, assistent à un des cours *intra-muros* agréés et présentent une thèse sur un thème original sous la supervision d'un conseiller de thèse habilité. Les institutions qui participent à ce Programme sont établies sur tous les continents.

60. Un programme d'instruction intégrée à distance est offert dans le cadre du Programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix, en coopération avec la Section de la formation des civils du Département des opérations de maintien de la paix. Au titre de ce programme, des séries complètes des copies originales des 16 cours, accompagnées des mises à jour, sont envoyées aux missions, qui les reproduisent et les distribuent directement aux Volontaires des Nations Unies et au personnel local. Ce programme est actuellement utilisé dans certaines missions telles que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP), les Volontaires des Nations Unies et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Les missions versent 21,55 dollars des États-Unis au Programme d'instruction par correspondance pour chaque Volontaire ou agent local pour avoir la permission d'imprimer les cours et d'inscrire les participants.

61. Les auteurs des cours dispensés dans le cadre du Programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix proviennent de 11 pays différents et sont tous des membres du personnel de maintien de la paix expérimentés et respectés dans leur domaine de compétence. Le Département des opérations de maintien de la paix passe en revue tous les matériels didactiques pour s'assurer qu'ils sont compatibles avec les politiques et les pratiques relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Programme est complètement autonome du point de vue financier. Les frais d'inscription vont de 85 à 145 dollars des États-Unis, selon le cours, et couvrent tous les frais, notamment l'impression, les frais d'envoi, le traitement, l'administration, les droits d'auteur et les frais généraux.

62. Les cours proposés dans le cadre du programme sont les suivants :

- Principes pour la conduite d'opérations de paix;
- Présentation du système des Nations Unies : conseils aux fonctionnaires affectés à une mission sur le terrain;
- Commander une opération de maintien de la paix des Nations Unies : méthodes et techniques de maintien de la paix sur le terrain;
- Être observateur militaire des Nations Unies : méthodes et procédures;
- Les Forces de paix des Nations Unies en ex-Yougoslavie : de l'Accord de Dayton au Kosovo;
- Histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pendant la guerre froide : de 1945 à 1987;
- Histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies après la guerre froide : de 1988 à 1997;
- La police civile des Nations Unies : rétablir l'ordre après les hostilités;
- Lutte antimines : impact humanitaire, aspects techniques et Initiative de portée mondiale;
- L'appui logistique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

- Terrorisme international;
- Droit international humanitaire et droit des conflits armés;
- La conduite des opérations d'assistance humanitaire;
- Sécurité du personnel de maintien de la paix;
- Maintien de la paix et règlement des conflits internationaux.

## Chapitre II

### Activités dans les bureaux hors siège

#### A. Activités du bureau de New York

63. L'UNITAR a ouvert un bureau à New York en octobre 1996, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la décision du Conseil d'administration de l'Institut. Le bureau a essentiellement pour mandat d'organiser des stages de formation à l'intention des représentants des délégations à New York et de renforcer la coopération entre l'Institut et le Secrétariat de l'ONU, les programmes et fonds des Nations Unies, les milieux universitaires, les fondations et le secteur privé dans les Amériques. Il organise également des réunions d'information sur les autres programmes que le siège de l'UNITAR met en œuvre depuis Genève. En outre, il assure la liaison avec un autre programme de l'UNITAR basé en Amérique du Nord, à savoir le Programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix.

#### Principales activités du bureau de New York

64. Le bureau de New York s'emploie en priorité à concevoir et à organiser des programmes de formation à l'intention des missions permanentes à New York. De juillet 2002 à décembre 2003, il a organisé 47 stages de formation. Les programmes sont conçus non seulement en fonction des besoins des missions et des demandes que celles-ci formulent mais aussi compte tenu des résultats des évaluations que l'UNITAR effectue à la fin de chaque cycle de formation, de nombreux cours qui ont été bénéfiques à long terme pour les représentants des délégations étant reproduits. Les cours qui sont reproduits sont eux-mêmes modifiés quant aux thèmes ou aux intervenants, par exemple, ces changements étant fondés sur les résultats d'un examen critique et reflétant l'évolution de la situation dans le monde.

65. Durant la période considérée, le bureau a offert une formation à 2 727 participants, dont 70 % provenaient d'États Membres faisant partie du Groupe des 77. Quatre cent quarante-six participants étaient originaires de PMA. Il est intéressant de noter que 502 participants provenaient de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques et 217 de pays membres du G-8. Il convient de relever à cet égard que les pays membres du Groupe des 77 comptent en moyenne neuf représentants par mission, contre 27 pour les délégations de l'OCDE.

66. Les programmes mis en œuvre par le bureau de New York peuvent se répartir entre trois grandes catégories. Il y a tout d'abord les cours et les exposés qui sont spécifiquement destinés au système des Nations Unies, notamment, le cours d'introduction à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes, les exposés présentés au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social et la réunion générale d'information sur les travaux de l'Assemblée générale à l'intention des nouveaux représentants. La deuxième catégorie comprend des programmes qui sont axés sur des questions de fond revêtant une importance particulière pour les représentants des délégations, par exemple : le séminaire sur les formalités se rapportant au dépôt des instruments auprès du Secrétaire général et sur l'enregistrement des traités, l'atelier sur la propriété intellectuelle et les droits en la matière dans l'optique du développement et la réunion d'information sur les faits

nouveaux intervenus dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer. La troisième grande catégorie de cours regroupe ceux visant à renforcer les compétences des participants. On peut citer à ce titre l'atelier sur la communication orale, la réunion de travail sur la structure, la rédaction et l'adoption des résolutions des organes de l'ONU et le cycle d'activités de sensibilisation aux politiques et de formation aux technologies de l'information.

67. Il ne s'agit là que de quelques exemples tirés d'une longue liste de programmes courants qui sont toujours hautement appréciés par les participants. Outre les cours mentionnés, l'UNITAR organise des cours intensifs, tels que le campus annuel sur le commerce international et le campus sur les nouvelles technologies de l'information. Ces cours sont d'une durée plus longue que les autres et il arrive souvent que les intervenants et les participants vivent en dehors de la région immédiate de New York.

68. Il convient en outre d'appeler l'attention sur un certain nombre de programmes spécialisés. Le programme de bourses offert en association avec la faculté de droit de l'Université Columbia permet à plusieurs représentants de missions de pays en développement de suivre des cours. De plus, ces deux dernières années, le bureau de New York a organisé un stage de formation sur mesure à l'intention des Émirats arabes unis, avant le début de l'Assemblée générale. Ce programme, qui s'est avéré très utile et qui représente une source de revenu importante pour le bureau de New York, devrait encore être étoffé en 2004. Le bureau reçoit souvent des demandes directes des missions permanentes pour d'autres programmes, mais il importe de maintenir un réel équilibre entre les ressources limitées dont dispose le bureau et la demande. Ceux qui sont particulièrement dans le besoin sont précisément ceux qui n'ont pas les moyens de suivre des cours spécialement conçus à leur intention.

69. Tous les types de partenariats ont un rôle fondamental pour le succès des programmes. En 2002-2003, le bureau de New York a recruté plus de 250 spécialistes auprès de divers organismes et départements du système des Nations Unies. Des institutions telles que l'Université du Texas à Austin, l'École allemande de gestion (Basse-Saxe), et les universités de Seton Hall, New York, Fairleigh Dickenson, DePaul et Columbia ont toutes détaché des spécialistes et des stagiaires auprès du bureau. Des experts sont également venus du secteur privé, notamment de la société Intel et d'autres sociétés.

70. Les efforts visant à élargir l'accès à ces cours et à renforcer le suivi de ces initiatives se poursuivent, notamment grâce aux manuels et autres matériels de formation qui sont offerts sous forme de cédéroms et affichés sur des sites Web.

#### **Activités spéciales**

71. Le cycle d'activités de sensibilisation aux politiques et de formation aux technologies de l'information, qui est organisé par le bureau de New York, a été inauguré sous les auspices du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications et du Groupe de travail spécial sur l'informatique, avec l'appui de la société Intel. Durant la période considérée, 222 diplomates accrédités auprès de l'ONU à New York ont acquis des compétences informatiques et appris notamment à utiliser l'Internet; 46 % d'entre eux étaient originaires d'Afrique et 27 % d'Asie.

72. Un projet pilote a été lancé à la fin de 2003, qui devrait permettre de mettre au point un modèle de communication grâce auquel les représentants des États établis dans leur pays auraient accès via l'Internet au programme de sensibilisation aux politiques et de formation aux technologies de l'information. En 2004, 150 personnes au total profiteront du programme d'apprentissage en ligne, qui devrait encore être développé à l'avenir.

73. Dans le cadre d'un autre projet intitulé « Assistance for Permanent Missions Websites » (APMW), qui a été inauguré à la fin de 2003, un accord a été conclu avec l'Université DePaul qui fournira une assistance bénévole directe aux missions installées à New York pour les aider à concevoir des sites Web ou à les améliorer. Ce projet a initialement permis de venir en aide à 26 missions et un « gestionnaire de contenu » a en outre été créé en vue d'aider les bénéficiaires à mettre à jour leurs propres sites à l'avenir.

74. L'Ambassadors' Club de l'ONU, organise à l'intention des étudiants des conférences interactives sur les questions particulièrement brûlantes qui agitent le monde et a tenu 87 rencontres de ce type durant la période considérée. Il organise aussi de nombreux cours qui sont dispensés par des diplomates confirmés et des hauts fonctionnaires de l'ONU au titre de programmes éducatifs mis en place dans des établissements d'enseignement régionaux.

75. En 2003, le bureau de New York a également accueilli deux rencontres consacrées au problème des ressources énergétiques. La première était un petit séminaire organisé à l'intention des représentants des missions, qui portait sur l'utilisation par les pouvoirs publics des fonds d'affectation spéciale créés dans ce domaine, compte tenu de l'expérience acquise par l'Université d'Alberta (Canada). La deuxième rencontre était une table ronde internationale consacrée à l'utilisation des ressources énergétiques pour les besoins locaux qui a porté sur le gaz naturel et la pauvreté rurale. Elle a rassemblé des représentants de plusieurs organismes des Nations Unies, d'universités et d'instituts de recherche d'Amérique du Nord, ainsi que des ambassadeurs des missions permanentes et des spécialistes de la Bolivie et de l'Équateur. Ces activités constituent des progrès concrets vers une participation à long terme de l'UNITAR dans ce secteur, dans les limites du mandat qui lui est confié.

## **B. Activités du bureau d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique**

### **Introduction**

76. Après une phase expérimentale de deux ans, le bureau d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique a été officiellement mis en place en juillet 2003. L'UNITAR est ainsi devenu la première entité des Nations Unies à établir une présence dans la ville symbolique d'Hiroshima, en réponse aux vœux de la population et des autorités qui souhaitent contribuer plus activement à la paix et au développement dans le monde.

77. Le bureau d'Hiroshima a pour mission prioritaire de dispenser une formation aux responsables des administrations publiques, aux universitaires et aux membres de la société civile dans la région. Durant le premier cycle des opérations (2003-2006), le bureau lancera chaque année sept grands projets. Les thèmes retenus conjointement par l'UNITAR, le bureau d'Hiroshima et d'autres partenaires d'Asie

sont les suivants : a) reconstruction après les conflits; b) Programme de bourse pour l'Afghanistan (trois initiatives consécutives à Hiroshima et en Afghanistan, à l'aide d'un programme d'enseignement et de tutorat à distance); c) gestion des sites naturels et culturels du patrimoine mondial; d) économie et finance internationales; e) mer et sécurité commune; f) opérations internationales de maintien de la paix (projet d'enseignement à distance); g) Cycle d'activités de formation sur la diversité biologique (Kushiro). Un thème intersectoriel, à savoir la conception et la mise au point de méthodes de formation, sera une composante essentielle de toutes les activités énumérées ci-dessus.

**Récapitulatif des projets lancés avant la fin de mars 2004  
et des projets en préparation**

**1. Conférence inaugurale : « Renforcement des capacités humaines dans les pays qui sortent d'un conflit », Hiroshima (Japon), 17-19 novembre 2003**

78. Une conférence de trois jours a été organisée au Musée du mémorial pour la paix d'Hiroshima, qui a rassemblé 80 participants provenant de plus de 20 pays. Consacrée aux aspects humains de la reconstruction, elle visait à passer en revue les différentes stratégies de renforcement des capacités dans les situations d'après conflit. Les participants ont notamment examiné des exemples passés et actuels de reconstruction et de renforcement des capacités en Asie, les besoins immédiats et à long terme en matière de renforcement des capacités et certaines des méthodes et approches particulièrement créatives et efficaces qui sont utilisées dans différents pays. Les travaux de la conférence seront publiés d'ici à l'été 2004.

**2. Programme de bourses pour l'Afghanistan (sur un an, 2003/2004) : 1<sup>er</sup> atelier, 20-23 novembre 2003; 2<sup>e</sup> atelier, mai 2004; 3<sup>e</sup> atelier, automne 2004; programme d'enseignement et de tutorat à distance (continu)**

79. Ce projet à long terme, lancé en juillet 2003, en coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), est fondé sur les conclusions des travaux de recherche menés par l'UNITAR depuis 2002. Spécialement conçu pour s'adapter aux besoins et aux exigences d'une situation d'après conflit de manière générale et de l'Afghanistan en particulier, ce projet vise à renforcer les capacités de formation et d'encadrement et à fournir un appui technique et institutionnel à un groupe restreint de hauts fonctionnaires, d'éducateurs, de médecins et de formateurs afghans. Il se fonde sur une approche novatrice, associant des stages de formation internationaux et locaux, l'enseignement à distance au moyen des nouvelles technologies (vidéoconférence et discussion en ligne) et un tutorat personnalisé. Le bureau d'Hiroshima est chargé de dispenser un appui soutenu au réseau de tuteurs et de membres associés. À ce jour, deux des sept vidéoconférences prévues (reliant Hiroshima, Kaboul, Genève, Washington, New York et Austin) ont été organisées et un site Web a été spécialement créé à l'intention des membres associés (<[www.unitar.org/hiroshima/afghancorner](http://www.unitar.org/hiroshima/afghancorner)>).

**3. Atelier de formation sur la gestion et la conservation des sites du patrimoine mondial, Hiroshima (Japon), 8-12 mars 2004**

80. L'atelier, qui s'inscrivait dans le cadre d'une série d'ateliers se déroulant sur trois ans, était consacré à la dimension sociale du patrimoine mondial. Trente-sept participants, spécialistes et observateurs se sont rassemblés à Hiroshima en vue



d'examiner un bon nombre de questions pratiques et fondamentales, allant des dispositions juridiques et institutionnelles relatives au processus de sélection des sites du patrimoine mondial à la signification du patrimoine et aux intérêts changeants et antagonistes que présentent ces ressources. Un module de formation a été affiché sur le site Web (<<http://unitar.org/hiroshima>>) du bureau d'Hiroshima, après la tenue de l'atelier.

**4. Atelier de formation sur l'économie et la finance internationales, Hiroshima (Japon), 17-19 mai 2004**

81. Un atelier de trois jours sera organisé à Hiroshima, en association avec la Stillman School of Business de l'Université Seton Hall. Il portera sur l'examen des tendances qui se dégagent au niveau mondial dans les domaines de l'économie et de la finance, l'accent étant mis sur la nécessité pour les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique d'attirer des investissements étrangers directs. Des représentants d'universités, de sociétés privées et de banques privées seront au nombre des experts participant à l'atelier.

**5. Atelier de formation sur la mer et la sécurité commune, Hiroshima (Japon), 5-9 juillet 2004**

82. La sécurité commune concernant les mers a de multiples dimensions. L'atelier de 2004 portera sur l'équilibre à respecter entre développement (développement industriel, utilisation et exploitation) et conservation (statu quo, préservation). Il visera à proposer des directives aux décideurs de sorte que, dans leurs politiques relatives aux eaux nationales et aux océans, ils veillent à ce que le meilleur parti soit tiré des ressources de manière aussi durable que possible, les pertes étant réduites au maximum.

**6. Opérations internationales de maintien de la paix (à partir de juillet 2004)**

83. En coopération avec le Programme d'instruction par correspondance sur les opérations de maintien de la paix, une initiative sera lancée pendant un an en vue de traduire et de distribuer un choix de modules du Programme. Le bureau d'Hiroshima continuera par ailleurs de travailler sur la mise au point d'un nouveau module à l'intention des soldats de la paix œuvrant dans la région de l'Asie et du Pacifique qu'ils pourraient suivre à leur propre rythme et qui ira de pair avec un stage de formation de base de deux semaines.

**7. Cycle d'activités de formation sur la diversité biologique (Kushiro)**

84. Le cycle d'activités de formation sur la diversité biologique, qui a démarré en 1998, a été mené pendant quatre sessions à l'intention de quelque 130 hauts fonctionnaires, scientifiques et universitaires de la région. Les habitants de Kushiro (Hokkaido, Japon) vivent en harmonie avec la nature et s'enorgueillissent de partager leurs connaissances et leur savoir-faire en matière de gestion de la diversité biologique avec les autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique, s'informant en retour sur les approches menées par d'autres pays. Le bureau d'Hiroshima entend maintenir l'esprit et la confiance qui ont marqué les sessions antérieures, alors même qu'il réorganise les cycles de cours pour les axer davantage sur la gestion de la diversité biologique et les méthodes de formation, créant ainsi un effet de synergie avec les autres activités environnementales menées dans la région.

## Chapitre III

### **Formation et renforcement des capacités en vue du développement durable**

#### **A. Programmes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets**

##### **Introduction**

85. Ces programmes aident les pays en développement et les pays en transition à faire en sorte que les produits chimiques et les déchets dangereux soient traités dans des conditions de sécurité et qu'ils ne nuisent pas à la santé et à l'environnement. Leur exécution contribue à la réalisation des objectifs d'Action 21 et à l'application des instruments de politique générale apparentés qui définissent les responsabilités des pays en matière de développement durable. En tant qu'organisation participant au Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, fruit d'un accord de coopération conclu entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'UNITAR et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Institut fait bénéficier ses partenaires de son expérience dans le domaine des méthodes de formation et de renforcement des capacités, tandis que ces partenaires apportent leurs compétences techniques dans des domaines précis de la gestion des produits chimiques et des déchets.

##### **Programmes visant à faciliter la gestion intégrée des produits chimiques**

86. La nature intersectorielle de la gestion des produits chimiques et les intérêts des divers ministères et autres parties prenantes dans ce domaine exigent une approche intégrée et coordonnée à l'échelon national et l'élaboration d'un cadre organisationnel garantissant une action nationale durable dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques. Les programmes, les documents d'orientation et les services d'appui interdépendants ci-après sont conçus par l'UNITAR pour aider les pays à relever systématiquement ce défi et sont étroitement liés aux diverses recommandations formulées lors du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC). Toutes les activités obéissent à certains principes, puisqu'elles doivent être axées sur les pays (gérées par les pays et conçues pour répondre à leurs besoins) et faire intervenir toutes les parties intéressées et touchées.

##### **Profils nationaux pour la gestion des produits chimiques**

87. L'évaluation et l'étude de l'infrastructure juridique, institutionnelle, administrative et technique existante aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques au moyen de l'établissement d'un profil national sont considérées comme nécessaires au renforcement systématique des capacités nationales. Les profils nationaux sont également considérés comme un outil important pour l'application des accords internationaux relatifs aux produits chimiques, notamment pour l'élaboration de plans de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les

polluants organiques persistants. Grâce à son programme d'établissement de profils nationaux, l'UNITAR aide les pays en leur offrant un appui technique, des activités de formation et des conseils approuvés par le FISC. En décembre 2003, quelque 80 pays avaient élaboré un profil national, et 25 autres profils nationaux sont en cours de préparation. En 2004, 18 autres pays bénéficient d'un appui grâce à des ressources fournies par la Commission européenne et le Gouvernement suisse.

#### **Échange d'informations entre institutions et parties prenantes**

88. La gestion des produits chimiques au niveau national est souvent assurée grâce à des activités diverses et variées menées par des ministères, des parties prenantes et d'autres institutions. Faute d'un système d'échange d'informations efficace, les experts et les fonctionnaires chargés de la gestion des produits chimiques à l'échelle nationale ne sont souvent pas bien informés des activités entreprises par les différentes institutions nationales. Pour appuyer les efforts déployés sur le plan national, l'UNITAR, en coopération avec le PNUE et d'autres partenaires, a mis au point des directives visant à renforcer l'échange d'informations au niveau national. Le Programme SISEI (Système d'information et de suivi de l'environnement sur l'Internet) de l'UNITAR joue un rôle essentiel dans ce domaine. À ce jour, une série d'ateliers pilotes ont été organisés dans des pays en développement pour appuyer ces activités. En 2004, 18 autres pays bénéficieront d'un appui grâce à des ressources fournies par la Commission européenne et le Gouvernement suisse.

#### **Établissement coordonné des priorités**

89. L'établissement des priorités d'une manière coordonnée permet aux pays d'utiliser leurs ressources limitées pour régler efficacement les problèmes vitaux posés par les produits chimiques. L'UNITAR a élaboré un document d'orientation consacré à l'organisation d'ateliers sur l'établissement des priorités nationales, et vient en aide aux pays souhaitant organiser une telle manifestation, dans les limites des ressources disponibles. En 2003, 16 pays avaient organisé un atelier sur l'établissement des priorités nationales, avec le soutien de l'UNITAR. En 2004, 18 autres pays bénéficient d'un appui grâce à des ressources fournies par la Commission européenne et le Gouvernement suisse.

#### **Projets de pays visant à appuyer la gestion intégrée des produits chimiques**

90. Avec l'aide de la Direction du développement et de la coopération (Suisse), trois pays, à savoir l'Équateur, le Sénégal et Sri Lanka, ont mené à bien des projets de deux ans intitulés « Mettre au point et maintenir un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques ». Ces projets sont exécutés en coopération avec toutes les organisations participant au Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, ainsi que d'autres partenaires nationaux et internationaux. Un organe consultatif officiel a été créé pour fournir des directives générales et veiller à ce que les compétences mises à disposition par les organisations participant au Programme interorganisations susmentionné de l'UNITAR soient systématiquement utilisées. Les pays abordent les questions liées à la gestion intégrée des produits chimiques et élaborent des plans d'action sur les thèmes retenus grâce à un processus d'établissement des priorités nationales. Les résultats prévus comprennent un profil national actualisé, des plans d'action complets portant sur deux thèmes prioritaires, une stratégie de mobilisation des ressources financières et des mécanismes

nationaux renforcés regroupant les ministères et les parties prenantes. Le Programme est conçu de façon à être souple, le but étant de permettre aux pays d'examiner les domaines qui revêtent une importance particulière au vu de leur situation nationale.

#### **Programmes de formation spécialisée et de renforcement des capacités**

91. En ce qui concerne un certain nombre de sujets, l'UNITAR apporte une contribution spécialisée pour aider les pays à élaborer des stratégies. Dans chaque programme, l'UNITAR collabore avec au moins une autre organisation participant au Programme interorganisations en vue de formuler des directives, d'apporter un soutien technique et de constituer des réseaux consultatifs. Un cadre de planification systématique est mis en place et toutes les décisions de fond sont prises par les pays partenaires. On trouvera ci-après une brève description des activités menées.

#### **a) Communication d'informations sur les risques liés aux produits chimiques et mise en œuvre du Système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques**

92. Le but de la communication d'informations sur les risques liés aux produits chimiques est de faire en sorte que les employeurs, les salariés et le public sachent quels sont ces risques et comment s'en protéger. La question de la communication d'informations de ce type fait partie intégrante des domaines traités par le Système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques, auquel un important sous-comité de l'ONU met actuellement la dernière main. Un programme conjoint UNITAR/OIT aide les pays à élaborer et à appliquer des plans d'action pour la communication de telles informations, avec la participation des parties touchées et intéressées. Des projets pilotes ont été terminés, en Afrique du Sud, en Zambie, à Sri Lanka et au Sénégal.

93. Un groupe consultatif relevant du programme et réunissant des représentants d'organisations internationales, de pays, de l'industrie, de groupes de travailleurs, d'universités et d'autres parties intéressées a été créé. Il examine les documents relatifs au programme, s'assure de leur complémentarité avec d'autres initiatives de communication d'informations sur les risques liés aux produits chimiques et propose des directives concernant la mise en œuvre du programme. Grâce à l'appui du Ministre néerlandais de la coopération en matière de développement, un projet pilote conçu pour élaborer une stratégie nationale de communication d'informations sur les risques liés aux produits chimiques a été mis en œuvre pour la période 2002-2003. Un partenariat a été établi lors du Sommet mondial pour le développement durable en 2002.

#### **b) Registres des émissions et des transferts de polluants**

94. Les registres des émissions et des transferts de polluants se sont avérés efficaces pour la gestion de l'environnement car ils fournissent aux gouvernements et au public des renseignements sur les émissions et les transferts de produits chimiques toxiques dans l'atmosphère, dans l'eau et dans le sol. Le Programme UNITAR de formation et de renforcement des capacités en matière de registres des émissions et des transferts de polluants, mis en œuvre en coopération avec l'OCDE et le PNUE, aide les pays à établir et à utiliser des registres nationaux de ce type. Des projets d'établissement de registres des émissions et des transferts de polluants

ont été financés par l'EPA et Environnement Canada en Équateur et au Chili et deux séminaires régionaux consacrés à ces registres, organisés en Amérique latine conjointement avec le PNUE.

95. Une série de documents d'orientation et d'information est mise à disposition par l'UNITAR pour aider les pays à créer de tels registres. Sur le plan international, l'UNITAR a mis en place un réseau de personnes spécialisées dans ce type de registres auquel les pays intéressés peuvent s'adresser pour s'informer sur la question et mettre à profit les compétences qui existent en la matière dans les pays et les organisations.

**c) Programmes d'amélioration des compétences**

96. Dans bien des cas, les fonctionnaires et les experts d'organisations non gouvernementales chargés d'assurer la sécurité des produits chimiques n'ont pas les compétences nécessaires pour élaborer des stratégies efficaces qui permettent de faire face à certaines questions liées à la gestion des produits chimiques. Afin de pallier ces insuffisances, l'UNITAR a créé une série d'activités de formation et de services visant à améliorer les compétences dans ce domaine.

**d) Élaboration de plans d'action**

97. Que les priorités définies sur le plan national concernent un produit chimique donné ou un groupe de produits chimiques, une question d'infrastructure, un quelconque instrument de gestion des produits chimiques ou un accord international sur la question, il faut élaborer des plans d'action rationnels et bien coordonnés qui traitent de divers points (objectifs précis, activités prévues, mécanismes de mise en œuvre proposés et besoins en matière de ressources financières et humaines). L'UNITAR offre des directives et une formation aux pays partenaires dans les domaines de l'élaboration de plans d'action et de la gestion et de la planification de projets, en mettant l'accent sur les questions de gestion des produits chimiques. Une coopération s'est instaurée entre le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le PNUD en vue d'améliorer les compétences en matière d'élaboration de plans d'action, dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

**e) Prise de décisions concernant la gestion des risques liés aux produits chimiques d'intérêt prioritaire**

98. Un nombre croissant d'accords internationaux traitant de produits chimiques présentant un intérêt international, tels que la Convention de Stockholm ou la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause, obligent les pays à prendre des décisions en matière de gestion des risques à l'échelle nationale. Ce programme, mené en coopération avec le Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISSC), a pour objet de renforcer les compétences et les capacités des personnes responsables de la gestion des produits chimiques au niveau national pour qu'elles procèdent à une planification rationnelle de la gestion des risques liés à ces produits. Les activités de formation organisées dans le cadre du Programme visent à faire mieux connaître les méthodes d'évaluation et de gestion des risques pour aider les pays à prendre, en connaissance de cause, des décisions concernant la gestion des risques. Le Programme est exécuté au moyen de projets axés sur les pays, durant lesquels les

pays partenaires choisissent un ou plusieurs produits chimiques d'intérêt prioritaire, effectuent une analyse de la situation et déterminent des moyens d'action s'inscrivant dans le cadre d'un plan de gestion des risques. Un projet de ce type est exécuté aujourd'hui au Ghana, avec l'appui du Ministre néerlandais de la coopération en matière de développement. Un document d'orientation détaillé est en cours d'élaboration, en coopération avec le PISSC et le PNUE.

**f) Établissement d'un plan de participation du public**

99. L'établissement de plans rationnels prévoyant la participation du public est une question qui suscite un intérêt croissant dans les pays en développement et les pays en transition. Première étape en vue de l'élaboration de directives ciblées et de matériel de formation dans ce domaine, l'UNITAR a lancé, en collaboration avec l'Université du Cap (Afrique du Sud), un projet de recherche dont les résultats influenceront sur l'élaboration des programmes de formation sur la participation du public en 2004.

**B. Programme sur les changements climatiques**

**Aperçu général et rappel des faits**

100. Le Programme de l'UNITAR sur les changements climatiques vise à consolider son approche axée sur les pays et à tenir compte dans son orientation générale d'importantes recommandations formulées dans le « Rapport d'évaluation finale CC : Train ». Il se veut surtout un outil d'intervention rapide et efficace permettant d'intégrer les nouveaux résultats scientifiques obtenus par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les récentes directives contenues dans les décisions de la Conférence des parties et les besoins des organismes d'exécution du FEM. Étant donné qu'il importe de mobiliser les institutions existantes dans les pays en développement et de mettre à profit les capacités endogènes et les mécanismes en place aux niveaux régional, national ou local, pour assurer la viabilité de ces programmes (décision 2/CP.7), le Programme sur les changements climatiques a accordé dans ses activités la priorité notamment au renforcement des capacités des pays les moins avancés (PMA) qui sont les plus vulnérables et les moins à même de faire face aux effets des changements climatiques. L'essentiel des ressources du Programme prévues pour la période 2004/05 devra donc servir à continuer de renforcer les capacités locales des pays en développement en général et des pays les moins avancés en particulier.

**Renforcement des capacités de formation des institutions partenaires d'Asie et d'Afrique dans le domaine des changements climatiques**

101. Ce projet, qui vise à renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles des pays en développement (parties non visées à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) en vue de rendre efficaces les négociations, l'analyse des politiques et la coordination en matière de changements climatiques, a été initialement conçu il y a près de deux ans. Il s'attache à promouvoir une approche institutionnalisée et viable du renforcement des capacités en étoffant les centres endogènes dans les pays non visés à l'annexe I. Les groupes cibles immédiats sont notamment les trois centres régionaux en Afrique et en Asie, à savoir Environnement et développement du tiers-

monde (ENDA) au Sénégal, Electronic Resource Centre (ERC) en Afrique du Sud et Munasinghe Institute for Development (MIND) à Sri Lanka, qui sont des partenaires du projet. Les travaux ont démarré officiellement le 1<sup>er</sup> septembre 2003 et la première tranche de financement de la Commission européenne et d'Irish Aid (Agence d'aide irlandaise) a été débloquée en décembre 2003.

102. Ces trois partenaires solliciteront et cibleront les mécanismes nationaux de coordination de la Convention-cadre, les négociateurs expérimentés dans le domaine climatique, les organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement et autres acteurs nationaux et groupes de parties prenantes de pays d'Afrique et d'Asie non visés à l'annexe I. Au nombre des principales activités de projet à mener entre 2004 et 2005 figurent notamment l'élaboration du programme de formation, la formation des encadreurs régionaux et l'exécution de la première phase régionale ainsi que la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'établissement d'un programme d'enseignement à distance destiné à soutenir ce projet de renforcement des capacités.

**Assistance technique aux mécanismes de coordination de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des pays les moins avancés en vue de l'établissement de leurs programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques**

103. Comme convenu lors de la huitième Conférence des parties (COP8) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, deux projets ont été mis au point afin de renforcer les capacités des institutions nationales et la participation communautaire à la gestion des programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques. En améliorant les compétences scientifiques et techniques des 46 délégations des pays les moins avancés, ces projets entendaient réduire l'écart actuel des connaissances constaté au niveau des outils utilisés dans les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques et les processus de prise de décisions; inciter les divers acteurs à participer plus activement aux débats; et favoriser l'élaboration de programmes nationaux d'adaptation de haute qualité.

104. Le premier projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en vue de faire face aux changements climatiques dans les pays les moins avancés, a été approuvé au début de 2003 et s'achèvera au début de 2004 avec le décaissement du reliquat des fonds de subventions au nouveau mécanisme de coordination de la Convention-cadre en Afghanistan. Le deuxième projet relatif à l'assistance technique aux pays les moins avancés dans le cadre de l'application de la décision 8/CP.8 de la Convention-cadre a été approuvé en juillet 2003. Quatre ateliers qui ont accueilli au total 223 participants originaires de 48 pays ont été organisés aux Samoa, en Éthiopie, au Bhoutan et au Burkina Faso, à l'entière satisfaction des coorganisateur et des stagiaires.

105. Nombre de problèmes précis qui préoccupent la plupart des participants aux ateliers devraient être mis en évidence et continuer de retenir l'attention au cours des deux prochaines années. Tout le reliquat des fonds de ces deux projets du FEM servira à financer en partie l'assistance demandée. Le Programme sur les changements climatiques entend précisément dépasser le cadre des séminaires régionaux de formation pour apporter un soutien opérationnel concret aux équipes

nationales dans l'élaboration et l'exécution de leurs plans d'action nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques. À cette fin, des experts locaux établiront la documentation dont ces équipes auront besoin en tenant compte des documents issus des séminaires et des réactions des participants et il sera créé éventuellement un cadre interactif en ligne pour faciliter la communication et la coopération entre les principaux acteurs impliqués dans le processus d'élaboration des plans d'action nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national, régional et international. Ces activités seront menées en 2004.

### **Guide de l'auto-évaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial**

106. L'autoévaluation nationale des capacités à renforcer est un projet financé par le FEM qui est conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des pays et est exécuté en fonction des priorités et des réalités nationales. À la suite de la réunion du Conseil du Fonds en mai 2001, son secrétariat a établi un guide destiné à aider les pays à se pencher sur divers aspects de la conception et de la mise en œuvre du projet d'auto-évaluation. L'avant-projet du guide a été élaboré avec le concours du Programme de l'UNITAR pour les changements climatiques. Un examen plus approfondi effectué de 2002 à 2003 a permis au Programme pour les changements climatiques de le réviser à la fin de 2003 en coopération avec les organismes d'exécution du FEM. Cette version révisée a été financée dans le cadre d'un contrat direct conclu par le FEM avec l'UNITAR et géré dans le cadre du Programme pour les changements climatiques. Elle sera soumise pour examen et observations au Groupe mixte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission du développement durable au début de 2004. Le Programme pour les changements climatiques envisagera également de tenir une réunion technique d'évaluation et de formation qui permettrait de diffuser les méthodes proposées dans le guide avec le reliquat des fonds issus de ce contrat en 2004-2005.

### **Activités de sensibilisation aux effets des changements climatiques**

107. La question de la sensibilisation aux effets des changements climatiques reste au premier rang des priorités du Programme pour les changements climatiques qui participe pleinement à diverses activités interinstitutions et a assisté à toutes les réunions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce qui a permis à son équipe de prendre part à des manifestations parallèles, aux côtés des organismes d'exécution du Fonds, de tester des idées et d'évaluer les besoins à court terme avec des délégations de pays développés et de pays en développement. Le Programme pour les changements climatiques entend continuer à participer aux activités interinstitutions en 2004 et 2005.

108. Le Programme pour les changements climatiques a aidé le Gouvernement béninois à formuler et à établir sa stratégie nationale d'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La vulnérabilité du Bénin aux conditions climatiques a été confirmée à l'aide d'images par satellite recueillies avec le concours d'UNOSAT. Les versions sur support papier et sur CD-ROM de la stratégie du Bénin seront publiées officiellement en juin 2004 lors de la réunion des organismes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Bonn.



**1. Renforcement des capacités de formation des institutions partenaires d'Asie et d'Afrique dans le domaine des changements climatiques**

**a) Création et entretien d'un réseau électronique entre les trois centres (Sénégal, Le Cap et Sri Lanka)**

109. Un réseau en ligne sera créé pour donner aux partenaires régionaux les moyens de communiquer et d'échanger des informations directement entre eux et avec l'UNITAR. Il permettra aux trois centres et à l'UNITAR de mettre au point ensemble des outils de formation et aidera en définitive les centres à diffuser des informations sur les stages de formation, l'expérience acquise et les bonnes pratiques en matière de négociation et en matière d'analyse et de coordination des politiques climatiques aux niveaux national et régional.

**b) Étude sur les technologies de l'information et des communications destinée à favoriser le téléenseignement interactif**

110. En coopération avec l'Open University (Royaume-Uni), les partenaires régionaux et l'UNITAR effectueront une étude visant à : i) déterminer les méthodes et les technologies qui cadrent avec les besoins de formation précis des groupes d'utilisateurs potentiels en Afrique et en Asie pour qu'ils puissent être plus efficaces dans les négociations sur les changements climatiques grâce aux technologies de l'information et des communications; ii) donner aux négociateurs les moyens d'influer sur la participation et la collaboration des parties prenantes intéressées aux niveaux national et régional grâce aux technologies de l'information et des communications; iii) dégager les possibilités qui s'offrent d'utiliser les diverses méthodes et technologies ainsi que les obstacles et difficultés rencontrés à cet égard; iv) créer à titre expérimental dans les centres régionaux, un réseau de coopération en circuit vidéo.

**2. Assistance technique aux mécanismes de coordination de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des pays les moins avancés, en vue de l'établissement de leurs programmes d'action nationaux**

**c) Suivi du séminaire sur les programmes d'action nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques**

111. La nécessité pour les mécanismes nationaux de coordination de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de pouvoir échanger leurs données d'expérience sur le thème des ateliers et les activités en cours dans un cadre interactif sur Internet par exemple, a été soulignée à l'issue des quatre ateliers consacrés aux programmes d'action nationaux. Le Programme pour les changements climatiques examinera comment maintenir les échanges et les synergies développés lors des séminaires et de l'établissement des programmes d'action nationaux sur la base des méthodes recommandées.

### C. Le programme de coopération décentralisée

112. Reconnaissant le rôle que jouent les autorités locales dans la réalisation au niveau local des objectifs internationaux de développement et pour favoriser cette collaboration plus étroite qu'elles souhaitent entretenir avec l'Organisation des Nations Unies, le Programme de coopération décentralisée de l'UNITAR – en collaboration avec plusieurs organismes et programmes des Nations Unies d'une part et plusieurs associations mondiales et régionales d'autorités locales d'autre part – a établi un réseau de formation visant précisément ces autorités et d'autres protagonistes locaux.

113. Le programme de formation vise à renforcer les capacités des autorités locales en matière de développement urbain durable et pour ce qui est des mécanismes administratifs et techniques permettant de garantir l'accès aux services de base, à savoir l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des déchets, les transports, l'énergie, la santé publique et les technologies de l'information et des communications (TIC). Ce programme dont l'objet est de promouvoir les acquis d'expérience – en particulier ceux de la France – en matière de partenariats entre le secteur public et le secteur privé et de délégation de pouvoir, est mis en œuvre au moyen d'un réseau de centres régionaux relevant du Centre international de formation des autorités locales (CIFAL), qui appliquent le programme de coopération décentralisée.

114. Lancé dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002, le programme est une initiative de partenariat de type II intitulée « Renforcement des capacités locales et formation en vue d'une urbanisation durable : un partenariat public/privé ». Il a été conjointement mis au point et présenté par l'UNITAR, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Fédération mondiale des villes unies, sous le nom de la Coordination des associations mondiales des villes et autorités locales (CAMVAL), le Global Ecovillage Network (GEN) (Réseau mondial écovillage) et Veolia Environnement, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et CITYNET (Réseau régional des autorités locales Asie-Pacifique pour la gestion des établissements humains), le Programme de développement municipal, la Commission européenne, l'Agence française de développement, la Caisse des dépôts et consignations, l'Institut de la gestion déléguée et l'Organisation mondiale de la famille.

115. En collaboration avec Veolia Environnement et avec l'appui de cette organisation, trois centres régionaux de formation des acteurs locaux ont été établis selon le modèle du CIFAL de Divonne-les-Bains (France), à savoir :

- CIFAL Kuala Lumpur, le Centre de formation régional de Kuala Lumpur (Malaisie), pour la région de l'Asie-Pacifique – en coopération avec la ville de Kuala Lumpur et de CITYNET;
- CIFAL Ouagadougou, le Centre de formation et de compétences aux métiers urbains de Ouagadougou (Burkina Faso), pour l'Afrique francophone – en coopération avec la ville de Ouagadougou, le Programme de développement

municipal, l'Association internationale des maires francophones, le Fonds international de solidarité pour les villes contre la pauvreté et le Grand Lyon;

- CIFAL Curitiba (Brésil), pour l'Amérique latine et les Caraïbes – en coopération avec la ville de Curitiba et la Fédération latino-américaine des villes, municipalités et associations (FLACMA) et d'autres partenaires locaux et internationaux.

116. En règle générale, les modules sont fournis par des experts de municipalités du Sud, ce qui facilite un processus d'enseignement concret et des échanges de bonnes pratiques urbaines. Partant, ce réseau de centres CIFAL régionaux favorise les efforts de coopération Sud-Sud et ville-ville axés sur l'accès aux services de base. D'autres formateurs et spécialistes issus de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'entreprises privées, fournissent les instruments nécessaires – en vue notamment de l'établissement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Les sessions de formation – enseignement et études de cas sur le terrain – aident les autorités locales à établir un cadre pratique, applicable à la prise de décisions et au renforcement des services locaux.

117. Grâce à l'appui financier de Veolia Environnement et d'autres partenaires, trois sessions de formation pilote ont eu lieu au cours du troisième trimestre de 2003 à savoir :

- Planification urbaine intégrée pour la gestion urbaine durable, CIFAL Kuala Lumpur, 14-28 septembre 2003;
- Gestion de la propreté urbaine dans les villes africaines, CIFAL Ouagadougou, 3-8 novembre 2003;
- Planification urbaine intégrée : villes durables en pratique : CIFAL Curitiba, 26 novembre-5 décembre 2003.

118. Chaque session a permis de réunir entre 25 et 35 participants, notamment des maires, des conseillers municipaux et/ou des directeurs de services techniques municipaux. Au nombre des modules, qui sont basés sur la mise en commun des données d'expérience figuraient : a) des exposés présentés par des cadres locaux, des ingénieurs d'entreprises privées, des experts des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales; b) des visites techniques sur le terrain, c) des exercices basés sur des études de cas réels; et d) des échanges de vues et des débats. La structure pédagogique actuelle repose sur un format standard adaptable au cas par cas. L'accent est mis sur les bonnes pratiques régionales propices à d'utiles contacts entre les autorités locales du Sud, ce qui contribue à la coopération ville-ville.

119. Le site Web CIFAL <[www.unitar.org/cifalweb](http://www.unitar.org/cifalweb)> – instrument en ligne de gestion des connaissances – a pour objet de faire part des solutions techniques existantes, des principales méthodes de gestion institutionnelle (notamment dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé) ainsi que des études de cas pratiques sur l'accès aux services de base. Il a été conçu pour compléter les sessions de formation organisées par les centres CIFAL et servir de plate-forme électronique pour aider les autorités locales à prendre des décisions et mettre en commun les pratiques optimales. Ce site a été établi grâce à la contribution de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et avec l'appui financier de Veolia Environnement. Ont accès à ce site Web CIFAL non seulement les participants aux

sessions de formation mais aussi d'autres élus et cadres locaux confrontés à un problème précis lié à l'accès aux services de base. Les autorités locales seront ainsi mieux à même d'anticiper des solutions et de négocier l'appui nécessaire avec leurs partenaires de coopération. Dans un premier temps, le site Web CIFAL porte sur les questions liées à l'eau potable, à l'assainissement et à la gestion des déchets.

120. Au cours de 2003, le programme de coopération centralisée s'est attaché à promouvoir sur la scène internationale la Charte française d'accès garanti aux services de base. Trois manifestations internationales ont été l'occasion d'un débat international officiel en la matière :

- La réunion du Conseil européen, préparatoire à la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), tenue à Budapest du 26 au 28 mars 2003;
- La quatrième Conférence de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, (initiative du PNUD), tenue à Monaco le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2003;
- La première réunion de haut niveau entre les organismes et programmes des Nations Unies et les associations mondiales des villes et autorités locales, tenue à Genève les 23 et 24 octobre 2003.

121. Outre ce qui précède, l'UNITAR a travaillé sur la question des services de base. Des consultations ont été menées avec un certain nombre d'organismes et programmes des Nations Unies pour identifier et recenser ce que l'ONU en général pourrait faire en la matière. Un calendrier de travail a été établi pour 2004 de concert avec les parties intéressées, comportant entre autres :

- La présentation d'un rapport à la douzième session de la Commission du développement durable, qui aura lieu à New York en avril 2004; et
- Un atelier du Forum urbain mondial, qui aura lieu à Barcelone (Espagne) en septembre 2004.

122. Le sida est une menace générale pour les autorités locales dans la mesure où il compromet le développement urbain durable et rend difficile le fonctionnement de la ville. Aujourd'hui, de nombreux décideurs conviennent que le développement durable passe par la lutte contre le VIH/sida. Plusieurs initiatives ont été lancées pour inscrire cette lutte au cœur des programmes des villes [Megacities, Alliance des maires et des responsables municipaux sur le VIH/sida en Afrique (AMICAALL)]. Afin de soutenir le réseau en place et de renforcer les capacités des élus locaux et des autorités municipales, le programme de coopération décentralisée, en partenariat avec le programme ONUSIDA-UNITAR, a mis au point le projet CITY-SIDA, projet spécifiquement axé sur les compétences en matière de sida.

123. En s'inspirant d'expériences constructives dans plusieurs villes, les autorités locales pourraient favoriser les conditions propres à réduire les risques liés au sida, en tant qu'interface effective entre les communautés locales et les prestataires de services. C'est la raison pour laquelle CITY-SIDA est considéré comme une approche unique en son genre destinée à aider les responsables municipaux et d'autres autorités locales à mieux comprendre le sida en permettant aux villes et réseaux de villes d'échanger leurs connaissances sur la réaction au sida.

124. Au cours de la première phase de CITY-SIDA, la méthodologie a été testée au niveau des districts et des villes lors des ateliers organisés en Ouganda (mai 2003) et

au Brésil (août 2003). Vu le vif intérêt croissant porté à cette approche, l'UNITAR a organisé, en partenariat avec ONUSIDA, la ville de Lyon, l'Organisation mondiale de la santé, le Ministère français des affaires étrangères et la Banque mondiale, le premier atelier de partage du savoir sur la riposte des villes au VIH/sida, avec l'intention d'accroître le rôle des autorités locales dans l'amélioration de la réaction locale au sida et de recenser les capacités qu'il faut créer en priorité dans des domaines tels que l'accès aux soins et autres. L'atelier, tenu à Lyon du 27 au 30 octobre 2003, a donné à 12 villes du monde entier, dont Bangkok, Bombay, Durban, Ouagadougou, Simferopol et Lyon, l'occasion d'échanger leurs meilleures pratiques et de s'entraider.

125. Les villes ont entériné à l'unanimité les instruments d'auto-évaluation des compétences en matière de sida et d'échange des connaissances. Elles se sont engagées à organiser des ateliers aux niveaux national et régional ainsi qu'à l'intention de leurs réseaux de villes (Bombay pour les villes indiennes et le réseau Megacities; Curitiba pour les villes brésiliennes, latino-américaines et des Caraïbes en mai 2004). Grâce à ces succès, tous les partenaires (la ville de Lyon, le grand Lyon, ONUSIDA, l'OMS et la Banque mondiale) ont émis le vœu que le secrétariat de CITY-SIDA soit établi au sein de CIFAL-Lyon, pour multiplier le nombre de villes et de réseaux participant à la lutte contre le VIH/sida.

126. À la lumière des résultats obtenus dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable et au cours de la Conférence à Bilbao (Espagne) du Réseau mondial des régions pour la société de l'information, le programme de coopération décentralisée, de concert avec le secrétariat de la société civile du Sommet mondial sur la société de l'information et l'Association mondiale des villes et des autorités locales, a organisé quatre ateliers régionaux préparatoires au Sommet mondial sur la société de l'information à Nouakchott (Mauritanie) pour l'Afrique (juillet 2003); Curitiba (Brésil) pour l'Amérique latine et les Caraïbes (octobre 2003); Shanghai (Chine) pour l'Asie et le Pacifique (novembre 2003); et Lyon (France) (décembre 2003).

127. Les conférences préalables au Sommet mondial sur la société de l'information à l'intention des autorités locales ont permis à celles-ci de progresser considérablement sur la scène internationale en ce qui concerne la société de l'information. Ces ateliers régionaux se sont traduits par des déclarations et plans d'action régionaux ainsi que des actions concrètes immédiates telles que la création de CIFAL Bilbao (Espagne), chargé d'élaborer des programmes internationaux de formation dans le domaine de la société de l'information. Bilbao accueille l'Association mondiale des régions sur la société de l'information nouvellement créée, sous la présidence du Gouvernement basque. Dans chaque région, un centre CIFAL organisera des sessions d'information à l'intention des autorités locales sur la société de l'information (CIFAL Curitiba pour l'Amérique latine, CIFAL Nouakchott pour l'Afrique, CIFAL Shanghai pour l'Asie et le Pacifique). Un plan d'action mondial pour les villes établi lors du Sommet de Lyon a été présenté à une manifestation spéciale tenue parallèlement au Sommet mondial sur la société de l'information et a été officiellement communiqué au Secrétaire général par une délégation de maires et de présidents de régions. Enfin, et surtout, un des résultats clefs a été la participation des villes de Genève et de Lyon à la création du Fonds de solidarité numérique volontaire annoncé le 13 décembre 2003, lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

128. À la demande de plusieurs associations d'autorités locales qui souhaitent coopérer davantage avec les organismes des Nations Unies, et inversement réagir à un certain nombre de programmes et d'organismes des Nations Unies qui commencent à se rendre compte du potentiel de la coopération au niveau local, une réunion de haut niveau a été organisée (avec l'Office des Nations Unies à Genève, ONU-Habitat, CAMVAL, les autorités fédérales suisses et le canton et la ville de Genève) entre les associations des villes et les programmes et organismes des Nations Unies à Genève les 23 et 24 octobre 2003. Cette rencontre a été un énorme succès, vu la majorité des associations de villes et les nombreux programmes et organismes des Nations Unies qui ont contribué à ses travaux. Au nombre des résultats on peut citer : a) le projet d'établissement d'un groupe de travail – comprenant des organismes et programmes des Nations Unies et des associations de villes et de gouvernements locaux – qui contribuera aux échanges de données d'expérience et à la formulation d'actions synergiques; b) la création d'un groupe consultatif chargé d'arrêter les grandes lignes d'un plan de travail visant à reconnaître le rôle des autorités locales dans la prévention et la gestion des conflits; et c) l'adoption de la déclaration finale conjointe CAMVAL-ONUG (24 octobre 2003).

#### **D. Activités de formation à l'information et aux communications**

129. Depuis 1986, L'UNITAR dirige des programmes de renforcement des capacités et de formation dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). Il a créé à cet égard des réseaux de formation et de renforcement des capacités avec des experts et des institutions spécialisées dans le monde entier.

130. Plus récemment, l'UNITAR a systématiquement intégré des activités de formation et de renforcement des capacités liées aux TIC dans la plupart de ses programmes, en renforçant leur efficacité par des activités de formation en ligne et à distance et en élargissant la portée des services offerts par l'Institut.

131. L'Institut exécute une gamme étendue d'activités de formation aux TIC qui vont de cours de formation professionnelle de base à des cours de formation avancée, portant entre autres sur des questions politiques, socioéconomiques et juridiques connexes et les systèmes d'information pour la gouvernance et la diplomatie en ligne en vue d'activités écologiques durables. Ces activités sont menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires gouvernementaux et privés.

#### **Sensibilisation aux questions relatives aux technologies de l'information et des communications et au renforcement des capacités**

132. Des activités de perfectionnement des compétences techniques de base sont organisées à l'intention des agents de la fonction publique des États Membres à Genève, Nairobi et Vienne et à l'intention de diplomates de haut niveau des missions permanentes à New York.

133. On développe actuellement des sessions de formation technique avancée à l'intention des ingénieurs et des techniciens dans les domaines de l'information et de la gestion des bases de données, de l'utilisation et de l'établissement d'instruments de collaboration reposant sur le Web, des systèmes d'information

géographique et de téléobservation de la planète Terre en étroite collaboration avec des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des établissements universitaires.

134. À titre d'exemples de ces activités figurent l'atelier intitulé « Sensibilisation, politique et formation aux technologies de l'information » dans la série des ateliers organisés depuis 2002 à New York et le campus Intel/UNITAR sur les nouvelles technologies des communications et la diplomatie organisé à New York depuis 2001. La documentation du campus est reproduite sur CD-ROM pour être plus largement diffusée et est par ailleurs affichée sur le site Web de l'UNITAR (<[www.un.int/unitar](http://www.un.int/unitar)>).

### **Réseaux de ressources de formation et de renforcement des capacités**

135. Par ses différents programmes, l'UNITAR a créé des réseaux de ressources de formation et de renforcement des capacités pour faciliter les échanges et promouvoir les activités de formation complémentaire en mettant en commun la formulation des bonnes pratiques en matière de développement et en dispensant aux facilitateurs une formation à l'utilisation de plates-formes électroniques pour l'échange concernant des questions connexes dans d'autres pays. Les réseaux œuvrent à la formulation d'instruments de formation communs et servent généralement à diffuser des informations sur les ateliers de formation, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques.

136. Au nombre des plates-formes de gestion et de mise en commun des connaissances de l'UNITAR figurent a) les espaces de travail en ligne mis en place dans le cadre du programme de perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida servant de plate-forme aux réseaux VIH/sida (<<http://ews.unaids.org>>), b) le site Web CIFAL lancé dans le cadre du Programme de coopération décentralisée (<[www.unitar.org/cifalweb](http://www.unitar.org/cifalweb)>), c) le programme de vidéoconférences virtuelles présentées à l'Ambassadors' Club à New York, d) le réseau en ligne mis en place dans le cadre du programme sur les changements climatiques reliant trois centres régionaux (Sénégal, le Cap et Sri Lanka) (<[www.unitar.org/ccp](http://www.unitar.org/ccp)>), e) le Réseau d'échange d'informations sur le renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques créé par le Programme de gestion des déchets chimiques (<[www.unitar.org/cwm](http://www.unitar.org/cwm)>), f) le site Web exhaustif et périodiquement mis à jour sur le programme de la gestion de la dette et des finances (<[www.unitar.org/dfm](http://www.unitar.org/dfm)>) qui met des ressources juridiques et financières à la disposition des gestionnaires de la dette et des fonctionnaires gouvernementaux œuvrant dans les domaines des finances publiques et de la gestion de la dette, g) le service UNOSAT (l'image par satellite pour tous), site Web qui fournit des informations géographiques exactes et actualisées aux organismes des Nations Unies, aux gouvernements et aux partenaires d'exécution; et h) la plate-forme de communication multilingue (réseau linguistique universel) visant à permettre à tous de mettre en commun des informations et des compétences dans leur langue maternelle.

### **La gouvernance en ligne**

137. Dans le cadre de son mandat qui prévoit le renforcement de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres et, dans le contexte de l'évolution des technologies de l'information et des communications (TIC),

l'Institut a, ces deux dernières années, poursuivi ses recherches sur les moyens méthodologiques d'améliorer la gouvernance à différents niveaux par le renforcement des capacités et la formation.

138. À l'aide de la composante technologies de l'information et des communications de ses programmes, L'UNITAR fournit aux pays les connaissances les plus récentes en ce qui concerne les stratégies et les questions liées à l'application de ces technologies au développement socioéconomique durable – c'est-à-dire mise en œuvre des conventions environnementales internationales, développement, démocratisation et décentralisation au niveau local. Des compétences sont par ailleurs développées pour veiller à de nouveaux progrès, à la durabilité et à l'entretien des instruments d'échange d'informations proposés.

139. Plus précisément, les travaux portent sur les domaines ci-après : a) questions liées aux changements climatiques en vue de donner suite aux quatre ateliers sur les plans d'action nationaux en matière d'adaptation; b) établissement d'une page d'accueil Internet sur la sûreté chimique au niveau national et les échanges d'informations sur les produits chimiques dans les pays en développement, avec l'appui du Programme de gestion des déchets chimiques; c) création de cadres institutionnels, juridiques et techniques entre parties prenantes dans le domaine de l'environnement des pays et régions en développement pour veiller à la pleine utilisation des plus récentes technologies de gestion de l'information sur les sites Web (<<http://egov.unitar.org/sisei>>); et d) perfectionnement et utilisation des TIC pour faciliter la participation dans le nouveau cadre de décentralisation dans les pays en développement.

#### **Mise en place du cadre juridique de la société de l'information**

140. L'essor de ce qu'il est convenu d'appeler « la société de l'information » montre qu'il est urgent de se lancer dans la formulation d'un cadre juridique solide pour permettre à la communauté internationale et à certains groupes cibles de comprendre globalement les enjeux, tout en considérant en même temps les aspects techniques (télécommunications et infrastructures informatiques), juridiques (propriété intellectuelle, commerce électronique, contenu illicite et nuisible, information, cryptage) et socioéconomiques.

141. Le programme sur la société de l'information dont les activités sont réparties entre Genève et New York poursuit sa réflexion et son action de formation stratégique aux questions juridiques du cyberspace, en renforçant les capacités des juristes y compris celles des organes de réglementation.

142. Un tel cadre juridique sur le cyberspace est un objectif de développement à part entière, dans la mesure où il permettra aux pays en développement de prendre plus activement part à la formulation des nouvelles législations internationales, surtout dans le cadre des organisations internationales et d'être mieux représentés au sein des organismes spécialisés œuvrant dans ce domaine.

143. La contribution de l'UNITAR à l'établissement d'un cadre juridique solide pour la société de l'information figure donc pleinement dans son éventail d'activités connexes et a débouché sur la publication de plusieurs guides et matériels didactiques concernant notamment l'insécurité de l'information (par le Groupe d'étude sur les TIC/UNITAR) et le renforcement du cyberspace (par l'UNESCO/UNITAR dans la collection « Publica » de l'UNESCO), et sur la mise en



place d'une base de données sur les lois et réglementations. Les travaux ont commencé sur un deuxième ouvrage qui présentera un projet de travail d'une loi sur le cyberespace. En outre, UNITAR a l'intention de publier une série de brochures axées sur les principales questions relatives à la législation du cyberespace.

#### **Activités de formation électronique et d'enseignement à distance**

144. Pour améliorer leur efficacité, les technologies de l'information sont intégrées à des services et produits de formation de sorte qu'un public plus large y ait constamment accès. L'Institut conçoit et met au point des cours de formation en ligne accessibles à partir de différentes plates-formes adaptées à la portée et aux objectifs de la formation proposée. Les objectifs clefs consistent à renforcer les liens existant avec les centres de formation régionaux, à offrir des cours communs avec des partenaires et à mettre au point de nouveaux cadres de partenariat avec les pays. L'UNITAR vise également à développer des capacités de formation électronique dans des pays où les connaissances des technologies de l'information sont médiocres pour qu'ils aient accès aux ressources en matière de formation.

145. Depuis septembre 2003, le programme de la gestion de la dette et des finances offre une série de cours de formation électronique sur la négociation des transactions financières, le développement et la réglementation du marché des capitaux, et l'arbitrage et le règlement des différends, qui ont réuni plus de 700 participants (<<http://elearning.unitar.org/>>). Par ses cours sur l'Internet et les possibilités de débat qu'ils offrent, le programme de la gestion de la dette a mis en évidence l'intérêt de l'enseignement en ligne pour la coopération Sud-Sud et l'importance des réseaux.

146. Au nombre des autres exemples d'enseignement en ligne et à distance figurent : a) le Global eLearning forum (forum mondial d'enseignement sur l'Internet) associé au programme PATIT; b) le programme de bourses pour l'Afghanistan, fondé sur une approche novatrice utilisant une méthodologie mixte de formation, comprenant des cours dispensés par un instructeur et un enseignement à distance par vidéoconférences mensuelles et par l'Internet (<<http://www.unitar.org/hiroshima/afghancorner/index.htm>>); c) la classe virtuelle sur les registres des émissions et des transferts de polluants aux termes du Protocole correspondant à la Convention d'Aarhus, pour laquelle l'UNITAR a été désigné comme organisme central de coordination; d) l'amélioration des capacités de négociation relatives aux changements climatiques grâce aux TIC, en coopération avec l'Open University du Royaume-Uni, établissement d'enseignement par correspondance; e) l'utilisation de systèmes d'enseignement à distance pour dispenser une formation en ligne sur le droit de l'environnement (<<http://unitar.anema.org/>>).

#### **Collaboration au Sommet mondial sur la société de l'information**

147. L'un des principaux objectifs de la communauté internationale consiste à renforcer la capacité des pays les moins avancés d'exprimer leurs besoins quant au rôle éventuel des technologies de l'information dans la lutte contre la pauvreté, l'appui à la bonne gouvernance et la protection des droits de l'homme ainsi que dans la promotion d'initiatives novatrices aux fins d'un développement social, économique et politique durable.

148. La plupart des programmes de l'UNITAR ont, avec l'appui de l'équipe du programme de la société de l'information, contribué à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information en 2003 dans la mesure où les technologies de l'information constituent un vecteur intersectoriel d'appui aux activités de formation : coopération décentralisée, gestion de la dette et des finances, changements climatiques, système d'information sur l'environnement et formation des diplomates.

149. Dans le cadre du programme Société de l'information, des initiatives ont été prises pour préparer la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information, axée sur deux composantes traitant de la prise en charge politique de la société de l'information par les pays en développement : stratégie en matière de TIC et législation du cyberspace, et gouvernance en ligne.

150. Les conférences organisées à l'intention des autorités locales avant le Sommet mondial sur la société de l'information ont permis aux intéressés de bien progresser sur la scène internationale en ce qui concerne la société de l'information. Ces ateliers régionaux se sont traduits par des déclarations et plans d'action régionaux portant respectivement sur la gouvernance de la société de l'information, la démocratie électronique et le Plan d'action pour les villes. Ce dernier document a été officiellement communiqué le 12 décembre 2003 au Secrétaire général par une délégation de maires et de présidents de région.

151. Dans la perspective du Sommet mondial sur la société de l'information, l'UNITAR a organisé au cours de ces deux dernières années une série de huit manifestations et ateliers préparatoires régionaux, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, le secrétariat de la société civile, le secteur privé et des associations d'autorités locales et de gouvernements locaux.

152. Suite aux recommandations et au plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information de 2003, des initiatives devaient être prises et mises en œuvre avec l'appui de l'UNITAR, en vue de donner aux principales parties prenantes dans les pays en développement, aux gouvernements, à la société civile et aux entreprises les moyens d'évaluer pleinement la valeur ajoutée découlant de leur participation au Sommet.

153. Les activités de l'UNITAR présentées ci-dessus contribueront certainement à renforcer les capacités des pays en développement de mieux négocier leurs intérêts au cours des débats et de présenter des propositions pertinentes à l'occasion de la deuxième partie du Sommet mondial sur la société de l'information, qui aura lieu à Tunis en 2005.

## **E. UNOSAT**

154. UNOSAT est un projet de l'UNITAR mis en œuvre par l'UNOPS. Au nombre des partenaires de ce projet figurent, outre les Gouvernements français et norvégien, l'Agence européenne de l'espace, l'Agence spatiale française (Centre national d'études spatiales) et le Centre européen de physique des particules (Organisation européenne pour la recherche nucléaire – CERN).

155. UNOSAT a été créé pour fournir en temps utile des données géographiques exactes aux organismes des Nations Unies, aux États et aux partenaires chargés de l'exécution, afin qu'ils puissent répondre au mieux aux besoins humanitaires et

intégrer pleinement la cartographie géographique dans les mesures de réduction et de prévention des effets des catastrophes. UNOSAT offre des directives méthodologiques ainsi qu'un appui à l'acquisition et à la mise au point des images par satellite et des systèmes d'information géographique et est à même de fournir plus rapidement des produits cartographiques et des cartes partout dans le monde sur Internet. D'autres services fournis par UNOSAT sont notamment des solutions clefs en main tirées des systèmes d'information géographique, des bases de données accueillant des sites Web adaptés, le renforcement des activités de formation en ligne ainsi qu'une aide technique à distance ou sur place.

156. Au nombre des récents exemples des services d'UNOSAT figure la satisfaction des besoins cartographiques d'organismes tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et la Stratégie internationale de réduction des effets des catastrophes, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) pour des projets au Népal, en Cisjordanie, au Bénin, en Afghanistan, en Iraq, en Namibie, en Iran, au Maroc, au Sénégal, au Libéria, en Somalie et au Nicaragua. L'avenir promet d'être le témoin d'un élargissement de la portée des applications d'UNOSAT et l'utilisation des images par satellite à des fins humanitaires sera encouragée grâce à des mesures propres à en faciliter l'accès à un coût abordable, notamment l'activation de la Charte « Espace et catastrophes naturelles » en cas d'urgence ainsi que d'autres initiatives telles que la surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et le Groupe de travail spécial sur l'observation de la Terre ainsi que le réseau de formation UNITAR-CIFAL.

157. On pourra faire davantage à l'avenir en faisant fond sur les solides partenariats constitués autour d'UNOSAT avec les milieux de l'espace, des technologies de l'information et de l'énergie. Cela signifie en particulier un appui aux programmes de l'Institut en matière de formation et de renforcement des capacités axés sur les crises et les pays les moins avancés, dans des domaines tels que l'approvisionnement en électricité, les infrastructures des technologies de l'information, la communication sans fil, la plate-forme de collaboration basée sur le Web, la localisation géographique, en vue de contribuer à combler l'écart numérique et à faciliter l'accès aux innovations technologiques.

## **F. Programme de formation aux aspects juridiques de la dette, de la gestion financière et de la négociation en Afrique subsaharienne, en Asie centrale et en Azerbaïdjan**

### **Aperçu**

158. Le programme de formation aux aspects juridiques de la dette, de la gestion financière et des négociations en Afrique subsaharienne, en Asie centrale et en Azerbaïdjan de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a été créé à la suite d'une réunion d'experts de haut niveau tenue en avril 1987 à Genève. Depuis lors, des séminaires et stages régionaux de courte durée ont été organisés et des projets de renforcement des capacités réalisés en vue d'améliorer l'ensemble des compétences des spécialistes des aspects juridiques de la dette, de la gestion financière et de la négociation des transactions financières des secteurs public et

privé. À l'automne de 2003, le programme a lancé une nouvelle initiative d'apprentissage en ligne qui a servi de tremplin à l'extension de ces initiatives de formation sur une plus vaste aire géographique et permis à des participants du monde entier de se consacrer à des programmes de formation non figés dans le temps et dans l'espace. Au cours de cette période, 71 pays ont participé à des programmes de formation en ligne. Des séminaires traditionnels ont été également étendus à l'Asie centrale et à l'Azerbaïdjan et se poursuivent dans des pays francophones et anglophones de l'Afrique subsaharienne.

### **Afrique subsaharienne**

159. Au cours de la période considérée, 10 ateliers régionaux et quatre cours d'apprentissage en ligne ont été organisés à l'intention de pays francophones et anglophones de l'Afrique subsaharienne dans le cadre du programme de formation aux aspects juridiques de la dette, de la gestion financière et de la négociation. Des programmes de formation et une série de documents ont été en outre publiés et distribués à cette occasion. Ces ateliers ont été consacrés notamment aux thèmes suivants :

- La gestion financière, la négociation et les institutions de Bretton Woods;
- Les aspects juridiques de la négociation et de la renégociation de la dette;
- La création et la réglementation des marchés de capitaux;
- L'élaboration de clauses spécifiques des accords de prêts;
- L'arbitrage et le règlement des différends.

160. Ces ateliers ont été organisés en collaboration avec les partenaires régionaux suivants :

- L'Institut de droit internationale/African Centre for Legal Excellence (ILI-Uganda, Kampala);
- L'Institut de gestion macroéconomique et financière (MEFMI, Harare);
- L'Institut ouest-africain pour la gestion économique et financière (WAIFEM, Lagos);
- Pôle-Dette (Yaoundé, Cameroun) pour les pays francophones d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

### **Asie centrale et Azerbaïdjan**

161. En décembre 2003, à la demande du bureau régional du Fonds monétaire international (FMI) à Bichkek (Kirghizistan), l'Institut a organisé en collaboration avec le FMI à Douchanbé (Tadjikistan) un atelier sur les aspects juridiques de la gestion de la dette publique de l'Asie centrale et de l'Azerbaïdjan. Quarante-trois participants qui en sont originaires ont suivi le séminaire et demandé à suivre des programmes de perfectionnement l'année prochaine.

## **G. Formation et renforcement des capacités dans les relations économiques internationales**

162. Après la signature de l'Accord de Doha en 2001, le programme a continué d'aider le Gouvernement tadjik à constituer son dossier d'adhésion à l'OMC en lui assurant la formation et le soutien nécessaires à cet effet, essentiellement à Douchanbé.

163. La formation a porté sur des accords spécifiques de l'OMC. L'UNITAR a travaillé étroitement avec le Comité interministériel et le Bureau de l'OMC du Ministère de l'économie et du commerce du Gouvernement tadjik.

164. La rédaction du mémorandum de politique commerciale en était à un stade avancé au moment où un membre du bureau de l'OMC est venu à Genève pour six semaines y mettre la dernière main en coopération étroite avec l'OMC et l'UNITAR. Des consultations ont été tenues avec l'OMC en septembre 2002 sur l'avant-projet du mémorandum.

165. Le Secrétariat d'État aux affaires économiques et l'UNITAR ont conjointement organisé en octobre 2003, deux colloques à Douchanbé dont l'un à l'intention des membres du Parlement tadjik et de leurs homologues suisses, et l'autre à l'intention des ministres tadjiks pour les entretenir de l'OMC et de l'importance de l'adhésion à cette organisation.

166. En octobre 2003, un projet de mémorandum de politique commerciale a été distribué à tous les ministères, qui étaient invités à communiquer leurs observations et à fournir tout complément d'information nécessaire. Le mémorandum a été dûment adopté par le Gouvernement et présenté officiellement à l'OMC le 21 février 2003.

167. Plusieurs ateliers consacrés à divers thèmes ont été tenus à Douchanbé au second semestre de 2003.

168. Les « questions » reçues des États membres de l'OMC ont été transmises au Ministère de l'économie et du commerce de la République du Tadjikistan en octobre/novembre. L'UNITAR a aidé le Ministère à préparer les réponses à ces questions au dernier trimestre de l'année.

169. Le premier Groupe de travail s'est réuni à l'OMC à Genève en mars 2004.

170. La première phase du programme s'est achevée par la présentation du mémorandum de politique commerciale à l'OMC et des réponses aux questions soulevées par les États membres de l'OMC. La deuxième phase démarre et portera notamment sur la poursuite de l'assistance fournie au cours des deux dernières années ainsi que sur l'élaboration et la conduite de nouveaux programmes de formation et de renforcement des capacités spécialement adaptées aux besoins des diverses parties prenantes engagées dans le commerce international. L'UNITAR assurera également une liaison étroite avec les diverses institutions nationales et étrangères qui s'occupent de la formation dans les domaines du commerce et des affaires internationales.

## **H. Programme de perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida**

### **Perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida**

171. Avec le programme de perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida, l'UNITAR a établi avec ONUSIDA, un partenariat entre le secteur public et le secteur privé qui allie les atouts d'ONUSIDA, de l'Armée du salut et de British Petroleum (BP). Le programme vise à perfectionner la lutte contre le sida en continuant d'assurer aux victimes une meilleure qualité de vie. L'ONUSIDA aide à cerner les principes d'action commune des pays qui font des progrès dans la lutte contre le sida. L'Armée du salut apporte 15 années d'expérience ayant permis aux collectivités locales de mieux faire face au sida et en procédant aux réformes structurelles nécessaires. BP, dont les entreprises ont l'habitude de dresser leur bilan d'activité et d'en tirer les enseignements nécessaires, apporte pour sa part une expérience reconnue au niveau mondial dans le domaine de la gestion du savoir.

172. Après avoir collaboré pendant un an avec des pays, des municipalités, des ONG, l'ONU et les milieux d'affaires, le programme de perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida s'oriente vers une nouvelle voie destinée à lui permettre de renforcer les capacités humaines pour mieux faire face au sida. Les membres de la société civile, les actionnaires des sociétés et les acteurs des divers secteurs municipaux ont fait front commun pour enrayer la menace du sida. Forts de leurs atouts, ils opèrent des mutations sociales qui font des individus les agents de leur propre développement plutôt que des sujets vivant dans l'attente d'une intervention des institutions. À problème local, solution locale, telle est l'optique du programme. Les organisations publiques et privées adaptent leurs méthodes de travail aux exigences de l'heure. En s'attaquant au sida, la société acquiert une nouvelle expérience qui lui permet de trouver des solutions à des problèmes de développement local. Cela vaut tout aussi bien pour les milieux aisés que défavorisés, indépendamment du fait que les taux de prévalence du sida y soient faibles ou élevés.

173. Le programme de perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida répond aux invitations émanant des diverses parties intéressées en proposant de renforcer les capacités dans quatre domaines spécifiques : facilitation, auto-évaluation du programme, exploitation et échange des connaissances et animation des débats menés à partir de postes de travail en ligne.

### **Facilitation**

174. En Afrique, l'Armée du salut a coopéré avec le programme de perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida à la constitution d'équipes de facilitation dont les membres s'inspirent des interventions locales et mettent en pratique les enseignements tirés de l'expérience. Des équipes nationales de facilitation sont actuellement en service en Zambie, au Rwanda et en Guinée. En Thaïlande, elles s'appuient sur l'expérience de quatre régions.

### **Auto-évaluation**

175. Des groupes (communautés et organisations publiques et privées à divers niveaux) évaluent eux-mêmes leur niveau de compétence sur la base de 10 comportements ou pratiques puis se fixent des objectifs pour l'amélioration de

telle ou telle pratique. En comparant leurs résultats avec ceux des autres, ils déterminent les groupes avec lesquels ils pourraient échanger des données d'expérience. Un diagramme fluide représentant le cours de la vie donne à chaque groupe un aperçu visuel de ses scores et de ses objectifs par rapport aux scores maximaux et minimaux d'autres groupes. Des exercices d'auto-évaluation ont été effectués dans les pays suivants : Afrique du Sud (Durban), Brésil (12 municipalités), Burkina Faso (24 ONG, Ouagadougou), Espagne (Barcelone), France (Lyon), Guinée (Groupe thématique de l'ONU, organisations non gouvernementales et sous-districts), Inde (Bombay), Italie (Parme), Ouganda (associations des malades du sida, Jinja), République démocratique du Congo (Kinshasa), Rwanda (districts et organisations non gouvernementales), Somalie, Suède (Gothenburg), Timor-oriental, Thaïlande (17 sous-districts, Bangkok), Trinité (Port of Spain), Ukraine (Simferopol) et Zambie (neuf organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et Gouvernement).

176. Le taux d'évaluation est un outil étonnamment puissant puisqu'il s'appuie avant tout sur la capacité de réaction de l'individu. Amenés à réfléchir sur leur propre sort, les individus sont surpris de la diversité d'opinion qui se dégage du groupe. Le dialogue qui s'ensuit aboutit à une compréhension commune de la situation et à l'adoption de mesures de perfectionnement de la lutte contre le sida. Les participants ont tendance à se fixer des objectifs réalistes basés sur les faits qui ressortent de la conversation. Contrairement aux évaluations externes, il y a de fortes chances pour que ceux qui participent à l'auto-évaluation appliquent les mesures prévues puisqu'ils sont pleinement impliqués dans le processus et en assurent immédiatement le suivi.

### **Échange et exploitation des connaissances**

177. Le programme de perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida favorise l'échange et l'exploitation des connaissances lors des réunions en tête-à-tête et grâce aux échanges sur Internet. C'est ainsi que des représentants de 13 municipalités d'horizons divers se sont rencontrés à Lyon (France) en octobre 2003 dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques et de données d'expérience locales en matière de lutte contre le sida. Chaque municipalité était représentée par une équipe de trois personnes, dont un haut responsable municipal, un représentant d'une ONG locale et une personne atteinte du sida. Des représentants de municipalités qui n'avaient pas pu effectuer le déplacement ont pu suivre l'évolution des travaux à partir d'un poste de travail en ligne et poser des questions.

178. Toutes les municipalités avaient procédé à l'évaluation de leurs compétences en matière de lutte contre le sida avant la tenue de l'atelier. À l'aide d'un outil d'auto-évaluation, les responsables municipaux ont établi un dialogue entre les principaux acteurs de la société civile, des milieux d'affaires et du secteur public pour déterminer leurs points forts et les domaines où leur capacité d'intervention gagnerait en efficacité. Le groupe a défini des priorités en matière de perfectionnement. Ainsi, les participants ont su quelles étaient les expériences dont ils comptaient faire bénéficier les autres et ce qu'ils souhaitaient apprendre d'eux. Il a notamment été proposé que le dépistage du sida soit décentralisé et l'on s'est interrogé sur la manière de travailler avec les professionnels du sexe et d'atténuer la vulnérabilité.

179. Une fois l'expérience partagée et les principes généraux dégagés, les connaissances peuvent être synthétisées sous forme de « capital connaissance » : une série de principes généraux ou de conseils, sous-tendus par des expériences et des références précises – version électronique, support papier et individus – qui sont constamment étoffés de manière à affiner l'avis. Celui-ci est confirmé par des individus dotés d'expériences suffisamment variées. Le capital connaissance n'a pas été entièrement accumulé à l'issue d'entretiens en tête-à-tête. C'est ainsi que le réseau électronique axé sur la prévention de la transmission du virus du sida de la mère à l'enfant a synthétisé ses débats sur la divulgation de la séropositivité sous forme de capital connaissance.

**Débats en ligne et « connecteur »**

180. Le programme de perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le sida aide à animer des débats menés à partir des postes de travail en ligne, cadre d'échange de données d'expérience au sein d'un même pays et entre pays et à gérer le « connecteur » établi sur le modèle des « pages jaunes » qui relie tous ceux qui luttent contre le sida et sont disposés à partager leurs connaissances. Ces structures ne sont accessibles aux membres que par courrier électronique. Le répertoire devrait être disponible d'ici la tenue de la quinzième Conférence internationale sur le sida prévue à Bangkok en juillet 2004. Le programme permet d'animer huit débats menés à partir de postes de travail en ligne entre 1 600 membres au total.



## Annexe

### **Données statistiques sur la participation des pays par groupement régional au 31 décembre 2003**

#### **Membres de la Commission économique pour l'Afrique, y compris l'Égypte**

Nombre de participants durant la période considérée : 2 318

Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (19 179)

Afrique du Sud : 174 (645); Algérie : 32 (245); Angola : 25 (183); Bénin : 54 (446); Botswana : 33 (389); Burkina Faso : 76 (497); Cameroun : 58 (396); Cap-Vert : 23 (210); Comores : 10 (54); Congo : 31 (222); Côte d'Ivoire : 28 (387); Djibouti : 11 (84); Égypte : 44 (688); Érythrée : 65 (232); Éthiopie : 48 (618); Gabon : 21 (531); Gambie : 137 (406); Ghana : 68 (788); Guinée : 10 (198); Guinée-Bissau : 21 (91); Guinée équatoriale : 9 (42); Jamahiriya arabe libyenne : 22 (187); Kenya : 53 (559); Lesotho : 18 (263); Libéria : 20 (116); Madagascar : 79 (310); Malawi : 40 (357); Mali : 78 (483); Maurice : 67 (234); Mauritanie : 47 (174); Mozambique : 16 (216); Namibie : 30 (253); Niger : 20 (231); Nigéria : 211 (988); Ouganda : 41 (557); République centrafricaine : 15 (115); République démocratique du Congo : 38 (219); République-Unie de Tanzanie : 80 (404); Rwanda : 22 (236); Sao Tome-et-Principe : 0 (23); Sénégal : 50 (2 078); Seychelles : 25 (60); Sierra Leone : 49 (181); Somalie : 24 (91); Soudan : 63 (516); Swaziland : 14 (184); Tchad : 13 (527); Togo : 20 (139); Tunisie : 45 (467); Zambie : 62 (610); Zimbabwe : 85 (1 049).

#### **Membres de la Commission économique pour l'Europe y compris le Canada et les États-Unis d'Amérique ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et la Turquie**

Nombre de participants durant la période considérée : 3 869

Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (19 738)

Albanie : 16 (91); Allemagne : 198 (2 270); Andorre : 14 (21); Arménie : 17 (73); Autriche : 42 (281); Azerbaïdjan : 26 (241); Bélarus : 9 (82); Belgique : 44 (205); Bosnie-Herzégovine : 11 (109); Bulgarie : 21 (213); Canada : 229 (842); Chypre : 8 (93); Croatie : 56 (157); Danemark : 37 (190); Espagne : 178 (513); Estonie : 7 (37); États-Unis d'Amérique : 1 066 (5 995); ex-République yougoslave de Macédoine : 1 (38); Fédération de Russie : 40 (272); Finlande : 45 (231); France : 458 (935); Géorgie : 14 (91); Grèce : 22 (112); Hongrie : 9 (185); Irlande : 49 (142); Islande : 22 (52); Israël : 11 (220); Italie : 122 (568); Kazakhstan : 15 (190); Kirghizistan : 7 (199); Lettonie : 3 (88); Liechtenstein : 13 (41); Lituanie : 15 (245); Luxembourg : 25 (79); Malte : 10 (156); Monaco : 10 (16); Norvège : 44 (203); Ouzbékistan : 2 (246); Pays-Bas : 61 (333); Pologne : 11 (204); Portugal : 49 (194); République de Moldova : 7 (28); République tchèque : 20 (231); Roumanie : 42 (112); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : 143 (612); Saint-Marin : 2 (29); Slovaquie : 15 (186); Slovénie : 10 (81); Suède : 74 (324); Suisse : 139 (476); Tadjikistan : 241 (406); Turkménistan : 3 (145); Turquie : 19 (311); Ukraine : 52 (145); Yougoslavie : 65 (199).

**Membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, y compris l'Égypte**

Nombre de participants durant la période considérée : 350

Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (3 678)

Arabie saoudite : 26 (198); Bahreïn : 6 (202); Égypte : 44 (688); Émirats arabes unis : 53 (115); Jordanie : 36 (318); Koweït : 41 (379); Liban : 24 (132); Oman : 5 (172); Palestine : 11 (715); Qatar : 16 (165); République arabe syrienne : 20 (276); Yémen : 68 (318).

**Membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, non compris le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni**

Nombre de participants durant la période considérée : 969

Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (9 653)

Antigua-et-Barbuda : 4 (40); Argentine : 32 (591); Bahamas : 20 (148); Barbade : 22 (130); Belize : 15 (79); Bolivie : 23 (213); Brésil : 209 (736); Chili : 20 (345); Colombie : 31 (314); Costa Rica : 12 (273); Cuba : 16 (622); Dominique : 8 (38); El Salvador : 14 (265); Équateur : 27 (708); Grenade : 13 (45); Guatemala : 23 (244); Guyana : 32 (144); Haïti : 64 (382); Honduras : 20 (156); Jamaïque : 30 (279); Mexique : 97 (650); Nicaragua : 9 (166); Panama : 17 (161); Paraguay : 6 (291); Pérou : 32 (1 003); République dominicaine : 61 (285); Sainte-Lucie : 18 (268); Saint-Kitts-et-Nevis : 1 (29); Saint-Vincent-et-les Grenadines : 5 (33); Suriname : 19 (159); Trinité-et-Tobago : 19 (196); Uruguay : 22 (205); Venezuela : 28 (455).

**Membres de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, y compris l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et la Turquie et non compris, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni**

Nombre de participants durant la période considérée : 1 565

Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (12 465)

Afghanistan : 41 (121); Arménie : 17 (73); Australie : 204 (1210); Azerbaïdjan : 26 (241); Bangladesh : 31 (384); Bhoutan : 7 (151); Brunéi Darussalam : 23 (177); Cambodge : 85 (191); Chine : 61 (853); Fidji : 18 (140); Îles Marshall : 13 (50); Îles Salomon : 7 (48); Inde : 54 (658); Indonésie : 65 (808); Iran (République islamique d') : 27 (422); Japon : 47 (514); Kazakhstan : 15 (190); Kirghizistan : 7 (199); Kiribati : 0 (14); Malaisie : 76 (340); Maldives : 9 (123); Micronésie (États fédérés de) : 0 (32); Mongolie : 15 (261); Myanmar : 10 (191); Nauru : 7 (24); Népal : 28 (228); Nioue : 0 (2); Nouvelle-Zélande : 71 (268); Ouzbékistan : 2 (246);

---

Pakistan : 34 (554); Palaos : 2 (3); Papouasie-Nouvelle-Guinée : 11 (76); Philippines : 98 (521); République de Corée : 7 (279); République populaire démocratique de Corée : 23 (86); République démocratique populaire lao : 6 (132); Samoa : 3 (40); Singapour : 31 (244); Sri Lanka : 37 (337); Tadjikistan : 241 (406); Thaïlande : 60 (488); Tonga : 7 (27); Turkménistan : 3 (145); Turquie : 19 (311); Tuvalu : 7 (84); Vanuatu : 0 (45); Viet Nam : 10 (528).

---

04-39735 (F) 260704 280704

